



UFO

Rapport Annuel **2020**



**FOURNISSEUR DE LA DISTRIBUTION
EN DÉCORATION D'INTÉRIEUR**





LE SOMMAIRE

Rapport de gestion

de p. 5 à 22

- Situation en 2020
- Rapport sur le gouvernement d'entreprise
- Tableau de résultats des 5 derniers exercices

p. 5
p. 15
p. 21

Comptes consolidés

de p. 23 à 42

- Bilan consolidé
- Compte de résultat consolidé
- Tableau de flux de trésorerie consolidé
- Variation des capitaux propres consolidés
- Annexe aux comptes consolidés
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

p. 24
p. 25
p. 26
p. 27
p. 27
p. 41

Comptes sociaux

de p. 43 à 56

- Bilan
- Compte de résultat
- Annexe
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

p. 44
p. 45
p. 45
p. 55



Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions du Code de commerce et à nos statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice, les comptes consolidés et l'affectation des résultats.

Nous vous proposons également de conférer les pouvoirs nécessaires à votre Conseil d'Administration en vue d'opérer en bourse sur les propres actions de la Société, en application des articles L22-10-62 et suivants du Code de commerce.

Nous vous demanderons de vous prononcer sur le renouvellement du mandat d'administrateur d'Erick POUILLY pour une durée de 6 années.

I- Situation en 2020

Le groupe U10

Principaux événements de l'exercice

L'exercice 2020 a été marqué par la crise sanitaire liée à l'épidémie du virus Covid-19 qui a démarré en Chine au début de l'année et a ensuite affecté le monde entier dont la France à compter de mars 2020.

Plusieurs décisions de confinement et de fermeture des commerces ont été prises au cours de l'exercice par le Gouvernement.

Lors du confinement intervenu entre mars et mai 2020, les filiales U10, Fred Olivier et La Nouba ont fermé l'ensemble de leurs dépôts logistiques et la majeure partie de leurs services administratifs.

Lors des périodes de fermeture des commerces dits « non essentiels », les filiales opérationnelles ont continué partiellement leur activité dans le respect des gestes barrières afin de garantir la sécurité et la santé des équipes.

Le groupe U10 a bénéficié des mesures d'accompagnement proposées par les pouvoirs publics, dont la prise en charge du chômage partiel, et a obtenu les financements nécessaires à la sécurisation de sa situation financière. Ainsi, U10 Corp et U10 ont souscrit au cours de l'année 2020 sept Prêts Garantis par l'Etat et un emprunt auprès de BPI pour un montant total de 19 625 k€.

L'impact de la crise sanitaire sur les comptes est indiqué au paragraphe 5.3.8 des comptes consolidés.

Par ailleurs, deux contrats de crédit-bail immobilier sont arrivés à échéance et ont fait l'objet d'une levée d'option au cours de l'exercice. Ils concernent deux bâtiments de stockage situés à Thizy les Bourgs.

■ Évolution du périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2020, le Groupe est constitué de 15 sociétés (cf. § 5.1 des comptes consolidés).

Aucun mouvement de périmètre n'a été réalisé au cours de l'exercice.

■ Activité 2020

Résultats consolidés du Groupe

Les comptes consolidés au 31 décembre 2020 ont été préparés selon la méthodologie définie par le règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable et ses actualisations, issues notamment des règlements CRC n° 2005-10 du 3 novembre 2005 et ANC n° 2015-07 du 23 novembre 2015.

Les données proforma 2019 correspondent au résultat hors Dutexdor (filiale cédée le 13 décembre 2019) et hors impact de cette cession sur les comptes 2019.

L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation avant dotations nettes aux amortissements et aux provisions.

k€	2020	2019	2019 proforma
Chiffre d'affaires	145 216	178 371	161 000
EBITDA	1 982	5 380	4 849
Résultat d'exploitation	175	3 850	3 361
Résultat avant impôt	-3 182	3 492	2 389
Résultat net	-2 659	3 057	1 954

Activité et résultats du Groupe

Au cours de l'exercice 2020, U10 a réalisé un chiffre d'affaires de 145,2 m€, soit -18,6 % par rapport à l'exercice 2019 (161 m€ à périmètre comparable, soit -9,8 %). La répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques est indiquée au § 5.3.1 des comptes consolidés.

Après un 1^{er} semestre durement affecté par la crise sanitaire, le chiffre d'affaires global du 2nd semestre a enregistré une hausse de +3 % dans ce contexte mondialement affecté par la crise sanitaire.

L'annulation des salons internationaux et la restriction drastique des déplacements professionnels ont particulièrement affecté la filiale exportatrice en Asie.

La facturation France a été en croissance sur les marchés Européens à +12,3 % malgré les longues périodes de fermetures de magasins.

Le virage digital opéré par U10 bien avant la crise sanitaire a été un atout très fort face aux changements des modes de consommation et de réapprovisionnements.

L'EBITDA est en baisse et s'élève à 1 982 k€. Le taux de marge brute (marge/chiffre d'affaires) reste solide.

Les charges d'exploitation sont en forte baisse : la somme des charges de personnel et charges externes est en baisse de -9,4 m€ (-3,7 m€ à périmètre constant). Les mesures de prise en charge du chômage partiel par le Gouvernement pendant les périodes de réduction d'activité ont permis de compenser partiellement le maintien des salaires décidé par la Direction.

Les dotations nettes aux amortissements et provisions courantes représentent une charge nette de -1 807 k€ contre -1 530 k€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 175 k€ contre 3 850 k€ en 2019.

Le résultat avant impôt s'établit à -3 182 k€ contre 3 492 k€ en 2019. Le résultat net est une perte de -2 659 k€ contre un profit de 3 057 k€ en 2019.

Le besoin en fonds de roulement est en baisse de -15 549 k€ et s'élève à 46 531 k€, soit 33 % du chiffre d'affaires.

Résultats consolidés par pôles d'activité

Par l'intermédiaire du pôle Europe, le Groupe exerce un métier de concepteur et importateur de gammes, associé à une forte dimension de services, notamment en matière de logistique. Cette activité s'adresse, via les filiales situées en France, aux distributeurs français, européens et de plus en plus au grand export.

Par l'intermédiaire du pôle Asie, le Groupe propose aux importateurs et à la distribution internationale :

- de faire fabriquer, d'assurer le suivi qualité ainsi que la livraison des gammes et des articles conçus par les clients,
- de commercialiser auprès d'eux les gammes modes conçues par le groupe U10,
- et une activité combinant création de gammes et sourcing, permettant de proposer des gammes clé en main à l'exportation, à destination d'importateurs et de grands comptes de la distribution mondiale.

Il est précisé qu'aucune filiale du groupe U10 ne détient de participation dans U10 Corp.

Toutes les données par pôles sont présentées en normes 99-02 sur les deux années 2019 et 2020. Elles sont établies de façon

à donner une image de l'activité réelle de chaque pôle, ainsi :

- chiffre d'affaires : il s'agit du chiffre d'affaires réalisé avec les clients tiers et les sociétés des autres pôles (ventes inter pôles),
- EBITDA, résultat d'exploitation, résultat avant impôt et résultat net : résultats dégagés par les sociétés d'un pôle, y compris ceux générés par les ventes avec les sociétés du Groupe. Ils indiquent la contribution de chaque pôle à l'ensemble du Groupe,
- de même, le besoin en fonds de roulement indiqué par pôle tient compte des postes de BFR avec les tiers et les autres sociétés du Groupe.

Pôle Europe

k€	2020	2019
Chiffre d'affaires	115 169	139 793
EBITDA	1 088	4 701
Résultat d'exploitation	-721	3 213
Résultat avant impôt	-3 914	2 797
Résultat net	-3 381	2 370

Le chiffre d'affaires réalisé avec les tiers et les sociétés des autres pôles est en baisse de -17,6 % par rapport à 2019 et s'établit à 115 169 k€. Il est réalisé à 99,84 % auprès de clients externes au Groupe.

L'EBITDA s'élève à 1 088 k€ contre 4 701 k€ en 2019. La marge d'exploitation (résultat d'exploitation/chiffres d'affaires) représente -0,6 % du chiffre d'affaires contre +2,3 % en 2019. Le résultat net est une perte de -3 381 k€ contre un profit de 2 370 k€ en 2019.

Le besoin en fonds de roulement est en baisse de -10 881 k€. Les investissements s'élèvent à 780 k€ dont 435 k€ d'immobilisations corporelles, 272 k€ d'immobilisations incorporelles et 72 k€ d'immobilisations financières.

Pôle Asie

k€	2020	2019
Chiffre d'affaires	50 728	61 229
EBITDA	895	678
Résultat d'exploitation	896	637
Résultat avant impôt	731	695
Résultat net	722	687

Ce pôle regroupe les sociétés asiatiques du Groupe :

- l'ensemble SMERWICK GROUP, constitué de sociétés de droit hongkongais, taiwanais et chinois, dispose de bureaux opérationnels en Chine. Fournisseur de la grande distribution et d'importateurs internationaux, il est intégré au périmètre du Groupe depuis le 1^{er} juillet 2006,
- U10 LIMITED permet l'export depuis l'Asie des collections européennes Maison.

Le chiffre d'affaires de ce pôle s'élève à 50 728 k€ contre 61 229 k€ en 2019. Les ventes à destination des clients tiers

représentent 59,60 % du total et celles à destination des sociétés françaises du Groupe 40,40 %. L'EBITDA s'élève à 895 k€ contre 678 k€ en 2019. La marge d'exploitation s'élève à 1,77 % du chiffre d'affaires en hausse par rapport à 2019.

Le besoin en fonds de roulement est en baisse de -4 668 k€. Les investissements s'élèvent à 6 k€ (immobilisations corporelles).

Bilan 2020

Le total du bilan passe de 133 693 k€ à 119 901 k€. L'actif circulant s'élève à 101 480 k€ contre 114 258 k€ en 2019, en lien avec la baisse des stocks et du poste clients.

Le besoin en fonds de roulement est en baisse de -15 549 k€ et s'élève à 46 531 k€, soit 33 % du chiffre d'affaires.

k€	2020	2019
Actif immobilisé	18 421	19 435
Actif circulant	101 480	114 258
Total	119 901	133 693
Capitaux propres	39 871	42 751
Dettes financières	38 419	56 409
Provisions	5 321	3 450
Autres dettes	36 291	31 083
Total	119 901	133 693

Les capitaux propres représentent 33 % du bilan.

L'endettement financier net des disponibilités s'élève à 20 631 k€ (35 774 k€ au 31 décembre 2019).

Détail de l'endettement financier

Endettement financier net en k€	Ouverture	Augmentation	Diminution	Écart de conversion	Clôture
Autres emprunts à + d'un an à l'origine	9 691	19 625	-2 728		26 588
Crédit-bail	8 132		-1 312		6 820
Dettes financières à plus d'un an à l'origine	17 823	19 625	-4 040		33 408
Autres dettes	188		-124		64
Intérêts courus sur emprunts	3		67		70
Banques, lignes court terme	38 394	-32 053		-1 465	4 876
Autres dettes financières	38 585	-32 053	-57	-1 465	5 011
Total des dettes financières	56 408	-12 428	-4 097	-1 465	38 419
Disponibilités	-20 634	-6 312	8 462	697	-17 787
Endettement financier net	35 774	-18 741	4 365	-768	20 631

■ Activités en matière de recherche et développement

Le Groupe exerce une activité de concepteur et importateur de gammes et ne pratique donc aucune activité en matière de recherche et développement.

■ Perspectives d'avenir

Le lancement du nouvel outil digital de gestion de commandes en B to B est intervenu au meilleur moment et a été accueilli avec un très grand enthousiasme par les clients. Il permet des ventes additionnelles sur les premières semaines de 2021 qui signent d'ores et déjà une hausse marquée du chiffre d'affaires.

■ Informations sur les risques

Facteurs de risques

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa

situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Risques liés à la crise sanitaire Covid-19

Dans le contexte de l'épidémie du virus Covid-19 qui perdure, U10 a mis en place les moyens et outils lui permettant d'assurer la continuité de son exploitation quelle que soit la durée de la crise sanitaire.

La souscription et la décision d'amortir sur 5 ans les Prêts Garantits par l'État permettent à U10 de sécuriser ses ressources financières à moyen terme.

Le Groupe a par ailleurs renforcé ses liens avec ses fournisseurs afin de sécuriser ses approvisionnements dans un contexte de reprise économique forte.

Enfin, les débouchés commerciaux du Groupe sont facilités d'une part grâce au développement du Digital en interne et chez les clients du Groupe et d'autre part grâce à une activité soutenue dans le secteur de la Décoration.

Risques liés à l'activité

Le Groupe n'exerçant aucune activité industrielle, il n'est pas exposé à des risques liés à des processus, matériels ou matières premières, ni à des risques de dépendance vis-à-vis

de technologies dont il ne serait pas propriétaire.

Les principaux risques liés à l'activité du Groupe concernent les stocks, la conformité des produits, les clients et la propriété intellectuelle.

Dans le cadre de son développement, le Groupe mène une politique de gestion adaptée aux risques inhérents à son activité.

Risques liés aux stocks

Il convient de distinguer les situations selon les pôles.

• Le pôle Europe

Une part du succès du pôle Europe s'appuie sur sa capacité à réapprovisionner rapidement ses clients. Conjuguée à la multiplicité des produits référencés, cette réactivité conduit les sociétés françaises du Groupe à disposer d'un stock conséquent.

Les principaux risques relatifs aux stocks sont : le risque de destruction, notamment par un incendie, le risque de rupture de stock et le risque d'obsolescence.

Le risque d'incendie serait le risque ayant le plus de conséquences. Les produits sont protégés par les équipements courants adéquats : réseaux « sprinklés », RIA, extincteurs, détecteurs d'incendie, portes coupe-feu, etc. Par ailleurs, la répartition des stocks sur un nombre important de lieux de stockage (une quinzaine au total) est un facteur important de limitation des risques.

Enfin, le contrat souscrit au titre de la police d'assurance multirisque du Groupe comprend une garantie en cas de destruction des actifs par incendie ainsi qu'une garantie perte d'exploitation.

La rupture de stock est un risque significatif : compte tenu du nombre important de références, une attention toute particulière des équipes en charge de la supply chain est centrée sur les capacités d'approvisionnement et de livraison du Groupe.

La durée de vie des produits est relativement longue. Ainsi, en cas de surstockage, le risque le plus important est un délai accru d'écoulement. Symétriquement, en cas d'approvisionnements insuffisants, les clients sont livrés en application des pratiques courantes, en fonction des disponibilités.

Quant au risque d'obsolescence, il varie selon l'activité des sociétés du Groupe. L'activité Maison conjugue des articles de gammes permanentes où le risque est peu marqué et des collections où l'effet de mode est plus important et donc les risques d'obsolescence également. Pour les gammes où les cycles de vie des produits sont plus courts, le risque d'obsolescence est limité, d'une part en ajustant les approvisionnements aux référencements convenus en amont avec les clients et, d'autre part, grâce à l'organisation logistique en place.

Afin de limiter l'impact financier du risque d'obsolescence, la gestion de fin de vie des produits fait l'objet d'un suivi attentif,

notamment par la mise en place de destockages réguliers tout au long de l'année.

La gestion des stocks par emplacement est en place dans les principales filiales. Le principe consiste à définir des zones de picking et des zones de réserve pour chaque article.

La gestion par emplacement apporte de nombreux avantages :

- localisation précise des articles dans les dépôts, ce qui augmente la productivité en facilitant les mouvements physiques des marchandises (préparation de commandes, rangement après réceptions, changement d'emplacements, etc.),
- contrôle permanent des quantités en stock dans chaque emplacement au cours de l'exploitation quotidienne (chaque changement d'emplacement donnant lieu à un contrôle visuel des quantités présentes dans les emplacements),
- réalisation d'inventaires tournants réguliers par référence article.

Les stocks par emplacements sont gérés informatiquement dans le logiciel de gestion Groupe qui enregistre également les mouvements de marchandises à l'aide de terminaux de lecture « code à barres ». Dans ce contexte, le stock informatique est en adéquation quasiment en temps réel avec le stock physique.

• Le pôle Asie

Le plus souvent, les engagements envers les fournisseurs-fabricants sont formalisés à partir des commandes fermes préalablement reçues des clients. Le niveau de stock et les risques subséquents en sont donc considérablement réduits.

Les stocks sont détaillés au § 5.2.2.1 des comptes consolidés.

Risques liés à la conformité des produits

Les produits importés soumis à une norme font l'objet de certificats de conformité par des tiers. D'autres analyses peuvent éventuellement être réalisées par le Groupe. Des contrôles sur la qualité des produits sont effectués en amont du processus d'approvisionnement, à l'embarquement des marchandises (cf. § suivant « Risque de défaillance de fournisseur »).

Par ailleurs, le Groupe a souscrit un contrat d'assurance « responsabilité civile » couvrant le risque de dommages dus à des produits non conformes.

Risques de défaillance fournisseur

Le métier du Groupe repose sur la création de gammes dont la fabrication est complètement assurée par des usines ou unités de production indépendantes du Groupe, usuellement qualifiées de « sous-traitants ».

Après une première sélection (foires/salons ou conseil d'un agent local), les équipes achats/qualité évaluent localement les capacités et délais de production, la qualité des produits et leur rapport qualité/prix.

Le suivi des fournisseurs est réalisé par les services achats/qualité en déplacement dans le pays fabriquant et par les

équipes en place localement. Chaque container fait l'objet d'un contrôle qualité à l'embarquement.

Les partenariats mis en place depuis de nombreuses années permettent de sécuriser la qualité des approvisionnements (qualité des produits et délais de livraison).

Pour chaque ligne de produits, des fournisseurs de substitution ont été identifiés. En effet, les gammes proposées par le Groupe sont constituées de produits de consommation courante facilement substituables. Pour ces raisons, en cas de défaillance de l'un d'entre eux, le Groupe a la capacité de faire appel rapidement à un autre fournisseur habituel.

Les achats sont dans la plupart des cas réalisés en FOB : le Groupe assume le risque de transport. Un contrat d'assurance « marchandises transportées » a été souscrit.

De ce fait, le seul risque lié aux approvisionnements réside dans les retards de livraison, donc celui des ruptures de stocks.

Risques matières premières

Par son activité, le Groupe est susceptible de voir ses marges dégradées par une hausse du prix des matières premières et/ou du cours du dollar US. Le savoir-faire du Groupe est justement de savoir anticiper et de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour limiter tout effet défavorable lié à ces fluctuations. La politique de couverture du risque de change est décrite au § Risques financiers - risques de change ci-après.

Risques pays

Les ventes à l'international représentent 17 % des ventes du Groupe et font l'objet, dans la mesure du possible, de garanties, soit par la mise en place de CREDOC export, soit en donnant lieu à paiements anticipés avant départ de la marchandise. La répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques est indiquée au § 5.3.1 des comptes consolidés.

Risques clients

Depuis l'origine, la qualité des services proposés par U10 à ses clients est une composante de son succès, notamment en matière de délai et de régularité d'approvisionnement. Ces deux éléments sont deux paramètres essentiels du savoir-faire du Groupe.

U10 n'est lié avec aucun client dans le cadre d'un contrat prévoyant un engagement minimum d'achat. Des accords de remises de fin d'année existent dont les taux évoluent généralement en fonction des ventes cumulées sur l'exercice. Les pénalités pour défaut de livraison représentent un risque peu significatif.

U10 a mis en œuvre des assurances crédit couvrant une partie de ses ventes en France et à l'export. De plus, l'utilisation de crédits documentaires à l'exportation permet de limiter le risque de créances impayées. Le délai de règlement moyen au niveau du Groupe est de 59 jours en 2020 contre 65 jours en 2019.

Le risque de déréférencement total auprès des clients est faible compte tenu de la multiplicité et de la diversité des produits. Le premier client représente 21,9 % du chiffre d'affaires consolidé. S'agissant d'une centrale constituée de magasins indépendants, un risque de déréférencement est peu probable. Par ailleurs, compte tenu de l'atomisation du portefeuille clients, l'impact d'un déréférencement serait relativement faible sur la situation financière du Groupe. Des informations sur le poste clients sont données au § 5.2.2.2 des comptes consolidés.

Risques liés à la concurrence

La concurrence est atomisée. Le Groupe est le plus important des fournisseurs dans son marché (grandes surfaces spécialisées non alimentaires) à proposer des gammes complètes, sur mesure, avec une réactivité de service rare. Les concurrents qui se sont développés sur le même modèle restent spécialisés seulement sur certaines gammes et n'atteignent pas la taille du groupe U10 qui est leader en chiffre d'affaires sur son marché (sources internes U10).

Le Groupe s'attache en permanence à maintenir et renforcer son avance par rapport à la concurrence. La mise en place des deux pôles Europe et Asie lui permet d'adapter rapidement son offre aux besoins de ses clients.

La capacité du Groupe à renouveler rapidement ses collections contribue à le démarquer par rapport à ses concurrents.

Risques juridiques

Propriété intellectuelle

Chaque fois que la situation le justifie, les noms de sociétés, marques de collections, noms de domaine, dessins et modèles font l'objet d'une protection juridique au nom de U10 ou de l'une de ses filiales, sous forme de dépôts de marques et de modèles. Aucun produit ne fait l'objet de dépôts de brevets compte tenu de la nature des produits.

Le Groupe n'est dépendant d'aucun propriétaire de brevets, compte tenu de la multiplicité des produits distribués.

Assurances

Le Groupe a mis en place les programmes d'assurance d'usage pour protéger son patrimoine contre la survenance de risques qui pourraient l'affecter. Les contrats mis en place couvrent à la fois les engagements envers les tiers (clients, fournisseurs), les biens propres et la continuité de l'activité.

Le contrat souscrit au titre de l'assurance multirisque est de type « tous risques sauf » et couvre notamment les risques suivants :

- incendie,
- vol & détérioration,
- perte d'exploitation,
- catastrophes naturelles.

Par ailleurs, le Groupe a souscrit les contrats d'assurance suivants :

- responsabilité civile d'exploitation couvrant les dommages corporels et incorporels avant livraison et après livraison,
- responsabilité civile des mandataires sociaux,
- transport (sur achats et sur ventes) tous risques,
- assurance-crédit sur la clientèle,
- les autres assurances d'usage (véhicules, matériels roulants, matériels informatiques, etc.).

Les actifs de l'entreprise sont couverts sur la base de leur valeur de remplacement à neuf en cas de perte totale ou partielle. La Société considère que les garanties offertes sont en adéquation avec les principaux risques qui pèsent sur le Groupe. Des polices de groupe pour les risques d'incendie, responsabilité civile, perte d'exploitation, véhicules et matériels roulants ont été étendues à l'ensemble des sociétés françaises. Le montant total des primes payées en 2020 s'est élevé à 686 k€.

Risques de contrepartie

Compte tenu de la taille, de la notoriété et de la notation des compagnies d'assurance partenaires, le Groupe est peu exposé au risque de contrepartie.

La principale compagnie partenaire du Groupe est notée AA- par Standard & Poors, assortie de perspectives stables (notation mise à jour en janvier 2021), la deuxième compagnie est notée AA, assortie de perspectives stables (notation mise à jour en mars 2021).

Risques de litiges

Dans le cadre de leurs activités ordinaires, les entités du Groupe peuvent être engagées dans des procédures administratives, contentieuses ou des litiges. Ces procédures font l'objet d'un suivi régulier par leurs services juridiques et financiers.

Des provisions sont comptabilisées dès qu'une sortie de trésorerie raisonnablement mesurable est probable.

La Société a fait l'objet d'une procédure de contrôle par l'administration fiscale portant sur les exercices 2013 à 2015. La notification de redressement reçue de l'administration est contestée par la Société. Une procédure contentieuse est engagée à la clôture. Une provision a été comptabilisée sur l'exercice.

La Société n'a pas connaissance, pour la période des douze derniers mois, d'autre procédure gouvernementale, contentieuse, administrative ou d'arbitrage qui pourrait avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Risques financiers

Risques de change

Suite au développement du Groupe à l'international, les transactions en devises, essentiellement le dollar US, représentent une part importante de l'activité des sociétés.

Le chiffre d'affaires tiers facturé en dollars US en 2020 représente 22,35 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

La part des achats en dollar US représente 56 % des achats du Groupe auprès des fournisseurs tiers.

Cette exposition apparente au risque de change est cependant pondérée par deux éléments majeurs :

- le Groupe pratique une politique de couverture face au risque de volatilité du dollar US. Les couvertures sont mises en place par semestre, généralement au cours du semestre précédent sur la base des budgets d'achats, ou plus à l'avance en fonction du contexte international. La mise en place du programme centralisé d'achats à terme de dollars permet d'allouer les stocks de devises selon les besoins des filiales. Compte tenu de l'évolution du cours € / US\$, il n'y avait pas de contrat en cours au 31 décembre 2020.

- les sociétés du pôle Asie ne sont quasiment pas exposées au risque de change, leur monnaie de fonctionnement étant le dollar US. La majorité de leurs achats et ventes est réalisée dans cette monnaie.

Le Groupe est exposé depuis l'entrée de SMERWICK à un risque de change lié à l'investissement net dans la filiale (impact des fluctuations de cours de la devise fonctionnelle de la filiale dans la quote-part de capitaux propres détenue).

Positions nettes du Groupe vis-à-vis du dollar US :

Risque de change opérationnel (en milliers d'USD)	Actif ⁽¹⁾	Passif ⁽²⁾	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture
USD	7 825	8 296	-470	-	-470

(1) Créances clients (y compris les créances de SMERWICK et U10 LIMITED la monnaie de fonctionnement est l'USD)

(2) Dettes fournisseurs (y compris les dettes de SMERWICK et U10 LIMITED dont la monnaie de fonctionnement est l'USD)

Risque de change lié à des investissements dans des filiales étrangères (en milliers d'USD)	Actif ⁽¹⁾	Passif ⁽¹⁾	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture
USD	3 431	-	3 431	-	3 431

(1) Contribution des filiales Asie aux capitaux propres du Groupe.

Sensibilité au risque de change :

Sensibilité au risque de change - USD	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
Hausse de 1 %	4 k€	-19 k€
Baisse de 1 %	-4 k€	19 k€

Risques de taux

L'endettement financier net s'élève à 20 631 k€ contre 35 774 k€ au 31 décembre 2019.

Les emprunts à moyen terme sont, pour l'essentiel, souscrits à taux fixe (26 588 k€). La part de l'endettement à taux variable s'élève à 6 820 k€, intégralement au titre du retraitement du crédit-bail. Les taux variables applicables sont généralement Euribor 3 mois + une marge.

Le Groupe a souscrit plusieurs Prêts Garantis par l'État pour un montant total de 14 625 k€. Le coût de la garantie de l'État de 0,5 % est étalé sur les 12 mois de souscription initiale des prêts et comptabilisé en charges financières.

Seules les sociétés du sous-groupe SMERWICK font appel à des lignes bancaires en dollar US.

Les charges d'intérêt 2020 se sont élevées à 430 k€ contre 686 k€ en 2019.

La sensibilité aux variations de taux est la suivante :

Augmentation des taux d'intérêts de 1 %	Charge supplémentaire annuelle de 118 k€
Augmentation des taux d'intérêts de 2 %	Charge supplémentaire annuelle de 237 k€
Baisse des taux d'intérêts de 1 %	Le taux de l'Euribor 3 mois est inférieur à 1 %.

Risques de liquidité

A l'exception des dettes financières décrites ci-après et de cotisations sociales reportées dans le cadre de la crise sanitaire, l'intégralité des dettes a une échéance inférieure à un an.

Les clients (28 341 k€), les stocks (47 699 k€) et les autres créances (7 653 k€) ne sont soumis à aucune restriction de type gage ou nantissement, à l'exception d'une créance sur le Trésor donnée en garantie dans le cadre du litige avec l'administration fiscale (779 k€).

Endettement financier net en k€	Clôture	dont < 1 an	dont entre 1 & 5 ans	dont > 5 ans	dont taux fixe	dont taux variable
Autres emprunts à + d'un an à l'origine	26 588	3 205	22 256	1 127	26 588	-
Crédit-bail	6 820	909	3 707	2 204	-	6 820
Dettes financières à plus d'un an à l'origine	33 408	4 114	25 962	3 331	26 588	6 820
Autres dettes	64	64	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts	70	70	-	-	-	-
Banques, lignes court terme	4 876	4 876	-	-	-	-
Autres dettes financières	5 011	5 011	-	-	-	-
Total des dettes financières	38 419	9 125	25 962	3 331	-	-
Disponibilités	-17 787	-17 787	-	-	-	-
Disponibilités	-17 787	-17 787	-	-	-	-
Endettement financier net	20 631	-8 662	25 962	3 331	-	-

L'endettement à moyen terme (entre 1 et 5 ans) représente 126 % de l'endettement financier net.

Conditions de financement :

Conditions de financement au 31/12/2020 en k€	Montant du financement	Encours au 31/12	Indéterminée	Échéance		
				A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts à moyen terme	40 095	26 588	-	3 205	22 256	1 127
Découverts bancaires autorisés	26 244	4 876 ⁽¹⁾ (2)	15 000	11 243	-	-
Contrat d'affacturage des créances clients	Illimité	4 852	100 %	-	-	-

(1) Montant des découverts bancaires net des disponibilités et avant retraitement des créances cédées.

(2) Après retraitement du factor, le montant des disponibilités s'élève à +17 787 k€ et le montant des découverts bancaires s'élève à -4 876 k€.

Un emprunt souscrit par U10 à échéance 2021 contient des covenants respectés au 31/12/2020. Le solde de cet emprunt s'élève à 29 k€.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

■ Événements importants postérieurs à la clôture

Dans le contexte de l'épidémie du virus Covid-19 et conformément aux possibilités données par le Gouvernement, U10 a décidé d'amortir sur une durée de 5 ans les Prêts Garantis par l'État souscrits en 2020, en bénéficiant de la franchise d'1 an supplémentaire prévue par le dispositif.

U10 Corp

■ Présentation des comptes sociaux

Le bilan et les comptes annuels que nous vous soumettons ont été établis suivant les mêmes méthodes de présentation et d'évaluation que celles des exercices précédents.

■ Activité et résultats de la Société

U10 Corp assure son rôle de société mère en exerçant le contrôle de ses filiales et en regroupant les services administratifs et financiers communs aux sociétés du Groupe.

Ses principaux agrégats financiers sont les suivants :

k€	2020	2019
Actif immobilisé	94 416	96 624
Créances et comptes de régularisation	5 096	5 712
Disponibilités	6 330	32
Total	105 842	102 368

Capitaux propres	70 804	71 585
Provisions	1 255	93
Dettes financières	32 069	29 212
Autres dettes et comptes de régularisation	1 714	1 478
Total	105 842	102 368

k€	2020	2019
Chiffre d'affaires net	1 942	5 259
Résultat d'exploitation	-1 208	-2 194
Résultat financier	1 363	1 533
Résultat courant avant impôt	156	-661
Résultat net	- 876	-1 342

Pour l'essentiel, ses revenus sont constitués :

- des facturations de prestations administratives et financières qu'elle assure pour le compte de ses filiales, ainsi que des prestations commerciales,
- des refacturations de loyers ainsi que des frais de showroom et de salons,
- des dividendes qu'elle perçoit.

L'actif de son bilan comprend essentiellement les titres de participations dans les filiales opérationnelles du Groupe (93 268 k€ net des dépréciations), toutes consolidées par intégration globale.

Le passif du bilan est quant à lui principalement constitué des dettes financières à court et moyen terme.

Après déduction des disponibilités, l'endettement financier net s'élève à 25 739 k€ au 31 décembre 2020 contre 29 180 k€ au 31 décembre 2019.

Les principaux risques auxquels est exposée la Société sont directement liés à l'activité de ses filiales et, par conséquent, à la valeur des titres inscrits à l'actif de son bilan, ainsi que sa capacité à rembourser les dettes contractées.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte nette comptable de l'exercice s'élevant à - 876 140,21 € au poste « report à nouveau ».

Nous vous rappelons que les dividendes par action, versés au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Dividendes versés au cours des 3 derniers exercices	Nombre d'actions	Dividende par action	Montant total
Exercice 2019	17 260 745	0	0 €
Exercice 2018	17 260 745	0	0 €
Exercice 2017	17 260 745	0,18 € ⁽¹⁾	3 106 934 € ⁽²⁾

(1) montant éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts.

(2) incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues non versé et affecté au poste « report à nouveau ».

Charges et dépenses non déductibles

Les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts se sont élevées à 74 757 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et aucun impôt supplémentaire n'a été supporté en raison de ces dépenses et charges, compte tenu du résultat fiscal déficitaire de la Société.

Solde des dettes fournisseurs et créances clients par date d'échéance

En application des dispositions de l'article L441-6-1 et D441-4 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les

informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et clients au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice					Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	39					41	34					30
Montant total TTC des factures concernées (K€)	119	118	44	0	23	185	171	12	12	7	19	50
% du montant total des achats TTC de l'exercice	3,0 %	2,9 %	1,1 %	0,0 %	0,6 %	4,6 %						
% du CA TTC de l'exercice							7,4 %	0,5 %	2,6 %	0,3 %	0,8 %	2,1 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total TTC des factures exclues (K€)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						Délais contractuels Délais légaux	Délais contractuels Délais légaux					

■ Programme de rachat d'actions

Opérations effectuées par U10 Corp dans le cadre du programme de rachat d'actions

Le programme de rachat d'actions en cours a été autorisé par l'assemblée générale mixte du 3 juin 2020.

Ses principales caractéristiques sont reprises ci-dessous :

Objectifs du programme de rachat d'actions :

- l'animation du marché réalisée par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- la conservation et l'utilisation de tout ou partie des actions rachetées pour procéder à la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation des actions rachetées par voie de réduction du capital,
- l'attribution d'actions, notamment à des dirigeants mandataires ou salariés et des cadres actuels et futurs de la Société et/ou de son Groupe, ou de certains d'entre eux, dans le cadre notamment des dispositions des articles L.225-179 et suivants et L.225-197-1 et suivants du Code de commerce [relatifs au service des options d'achat d'actions et à l'attribution gratuite d'actions],
- la remise d'actions de la Société à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par tous moyens accès au capital de la Société,
- la mise en œuvre de toute pratique de marché, tout objectif ou toute opération qui viendrait à être admis par la loi ou par la réglementation en vigueur ou encore par l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachats d'actions.

U10 Corp a mis en place depuis son introduction au second marché, conformément à la réglementation applicable en la matière, un contrat de liquidité confié, depuis le 1^{er} décembre 2013, à LOUIS CAPITAL MARKETS.

- Part maximale du capital de U10 Corp susceptible d'être rachetée : 10 % (soit 1 726 074 actions à la date d'élaboration du descriptif). Compte tenu du nombre de titres déjà détenus au 30 avril 2020, la part maximale effective de titres que la Société peut acheter représente 9,82 % du capital, soit 1 695 788 actions.
- Caractéristiques des titres : les titres susceptibles d'être rachetés par U10 Corp sont des actions ordinaires cotées sur le marché Euronext Growth - Code ISIN : FR0000079147.
- Prix maximum unitaire d'achat : 10 €.
- Durée du programme d'achat : 18 mois (à dater de l'assemblée générale du 3 juin 2020, soit au plus tard jusqu'au 3 décembre 2021).

Les opérations réalisées par U10 Corp en 2020 sur ses propres actions sont présentées dans le tableau ci-après :

Objectifs du programme de rachat d'actions	Animation de marché	Annulation d'actions	Total
Nombre d'actions achetées	161 304	64 907	226 211
Nombre d'actions vendues	159 448		159 448
Cours moyen des achats	1,40 €	1,37 €	1,39 €
Cours moyen des ventes	1,42 €		1,42 €
Montant des frais de négociation HT en €	1 962 €		1 962 €
Nombre d'actions inscrites au 31/12/20	34 936	64 907	99 843
Valeur évaluée au cours d'achat	45 599 €	88 840 €	134 439 €
Valeur nominale	1,00 €	1,00 €	1,00 €

Il sera proposé à la prochaine assemblée générale des actionnaires l'annulation des actions propres détenues en vue de leur annulation.

Mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions

Nous vous demandons de vous prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L22-10-62 et suivants du Code du commerce, en autorisant votre Conseil d'Administration à opérer en bourse sur les propres actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social et ce, pour une durée de dix-huit mois.

Les objectifs de ce programme de rachat sont les suivants :

- l'animation du marché réalisée par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- la conservation et l'utilisation de tout ou partie des actions rachetées pour procéder à la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation des actions rachetées par voie de réduction du capital, conformément à la résolution qui vous est proposée, sous réserve de son adoption,
- l'attribution d'actions, notamment à des dirigeants mandataires ou salariés et des cadres actuels et futurs de la Société et/ou de son groupe, ou de certains d'entre eux, dans le cadre notamment des dispositions des articles L225-179 et suivants et L225-197-1 et suivants du Code de commerce (relatifs au service des options d'achat d'actions et à l'attribution gratuite d'actions),
- la remise d'actions de la Société à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par tous moyens accès au capital de la Société,
- la mise en œuvre de toute pratique de marché, tout objectif ou toute opération qui viendrait à être admis par la loi ou la réglementation en vigueur ou encore l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société et ce, dans les conditions prévues par l'Autorité des Marchés Financiers et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'Administration appréciera.

La Société ne pourra acheter ses propres actions que jusqu'à concurrence de 10 % du nombre des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de l'assemblée, à un prix par action au plus égal à dix (10) € (hors frais d'acquisition).

Le nombre d'actions acquis par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange, dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, ne peut excéder 5 % de son capital.

Le montant maximum des fonds consacrés à la réalisation de ce programme est de dix millions (10 000 000) €.

Le Conseil d'Administration devra informer l'assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées, en application de la présente autorisation.

Ce nouveau programme de rachat d'actions se substituera à celui autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 3 juin 2020.

■ Informations concernant le capital social

Personnes détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital ou des droits de vote

Au 31 décembre 2020, les personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société sont les suivantes :

Actionnariat > 5 %	Actions	%	Droits de vote ⁽¹⁾	%
LVR Capital ⁽²⁾	1 064 660	6,17 %	2 070 104	6,96 %
DOCKER ⁽²⁾	11 231 647	65,07 %	22 463 294	75,55 %
Thierry Lievre	1	0,00 %	2	0,00 %
Total Thierry Lievre	12 296 308	71,24 %	24 533 400	82,51 %

(1) L'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2010 a décidé d'attribuer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées justifiant d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

(2) Détenues à 100 % directement et indirectement par Thierry Lievre.

■ Déclarations auprès de l'AMF de franchissement de seuils légaux au cours de l'exercice 2020

Aucune déclaration de franchissement de seuil n'a été portée à la connaissance de la Société au cours de l'exercice 2020.

■ État de l'actionnariat salarié

Il n'existe pas d'actionnariat salarié dont les titres font l'objet d'une gestion collective.

II- Rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration

Les informations présentées dans ce rapport forment le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application des articles L225-37 et suivants du Code de commerce préparé sur la base des délibérations du Conseil d'Administration avec l'appui des directions fonctionnelles de la Société.

Le renouvellement du mandat d'administrateur d'Erick Pouilly est proposé et sera soumis à l'assemblée générale des actionnaires.

1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

■ 1.1. Composition du Conseil

Au 31 décembre 2020, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de quatre membres, nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société :

Thierry Lievre

Fondateur, Président-Directeur Général

53 ans, autodidacte. Après avoir occupé plusieurs fonctions commerciales et de direction commerciale dans des entreprises textiles, Thierry Lievre crée L3C, la société historique du Groupe, en 1994. Il dirige le groupe U10 et en est l'actionnaire majoritaire.

Nombre d'actions détenues directement et indirectement : 12 296 308.

Yohann Lievre

Administrateur, Directeur Général Délégué

31 ans. Après une expérience en Asie, à Hong Kong, en tant que commercial dans une trading, il rejoint l'entreprise familiale en 2013. Il y développe les branches e-commerce et export. Sous son impulsion, l'entreprise opère sa mutation vers le digital. Il est fondateur et président de la société Yohann L Cap, elle-même présidente de la filiale principale du groupe U10, la société U10 SAS.

Nombre d'action détenue directement et indirectement : 1.

Erick Pouilly

Administrateur indépendant

57 ans. De formation ESSEC et IEP Lyon, Erick Pouilly a travaillé pendant plus de 20 ans dans le domaine de l'investissement successivement chez SOPROME, BANQUE DE VIZILLE et EVOLEM. Il gère aujourd'hui un fonds d'investissement américain spécialisé dans les prises de participation dans des PME américaines.

Nombre d'actions détenues directement et indirectement : 7 500.

LVR Capital

Administrateur

LVR Capital est la holding personnelle de Thierry Lievre, fondateur du groupe U10, Président et Directeur Général. LVR Capital est détenue directement et indirectement à 100 % par Thierry Lievre. Elle est représentée par Monsieur Laurent Simon, Avocat, domicilié 112 rue Garibaldi, 69006 Lyon, représentant permanent.

Nombre d'actions détenues directement et indirectement : 12 296 307.

L'ensemble des administrateurs composant le Conseil d'Administration dispose d'une expérience établie dans la vie des affaires. Ils ont la compétence, l'expérience et le temps nécessaire au bon exercice de leur fonction.

Le Président est nommé par le Conseil pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Chaque administrateur doit être actionnaire de la Société pendant toute la durée de son mandat.

La durée des fonctions d'administrateur est de 6 ans. Le détail des dates de renouvellement figure au point 3.1.

La Société aspire profondément à féminiser son Conseil d'Administration dans sa composition et ce, même si elle n'est pas soumise à l'obligation légale de représentation équilibrée des hommes et des femmes instaurée par la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011, modifiée par les lois du 4 août 2014, du 22 mai 2019 et par l'ordonnance du 16 septembre 2020 et dont les seuils sont fixés par l'article L22-10-3 renvoyant à l'article L225-18-1 du Code de commerce.

■ 1.2. Fonctionnement du Conseil

Le Président-Directeur Général organise les travaux du Conseil d'Administration, qui se réunit, sur convocation de son Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, convoquer le Conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

La réunion a lieu au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. La présence effective de la moitié au moins des administrateurs est requise pour la validité des

délibérations du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Chaque administrateur dispose d'une voix. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Lorsque les administrateurs participent aux réunions du Conseil et expriment leur vote, ils représentent l'ensemble des actionnaires de la Société et agissent dans l'intérêt social. Ils doivent donc veiller à leur indépendance d'analyse, de jugement de décision et d'action et à rejeter toute pression pouvant s'exercer sur eux. Ils sont tenus à la discrétion à l'égard des informations confidentielles et données comme telles par le Président.

Les administrateurs participent aux travaux du Conseil. Les éléments présentés à la délibération du Conseil d'Administration sont préparés par le Président et le membre du Conseil d'Administration en charge du dossier, qui s'appuient sur les informations transmises par la Société.

Pour la préparation des principales décisions, le Conseil d'Administration s'appuie sur ses conseils externes, notamment juridiques, fiscaux et en droit social.

La composition du Conseil d'Administration traduit le souhait de la Société de s'appuyer sur des expériences, des compétences et des profils différents et complémentaires.

Ainsi, la première qualité d'un Conseil d'Administration réside dans sa composition : des administrateurs intègres, compétents, comprenant le fonctionnement du groupe U10, soucieux de l'intérêt des actionnaires, exprimant clairement leurs interrogations et leurs positions, s'impliquant suffisamment dans les délibérations pour participer effectivement aux décisions du Conseil.

■ 1.3. Système moniste unifié de direction générale et limitations éventuelles apportées aux pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

Le Conseil d'Administration peut choisir entre deux modes d'exercice de la Direction Générale, en vertu de l'article L225-51-1 du Code de commerce. Soit la Direction Générale de la Société est assurée sous la responsabilité du Conseil par le Président du Conseil d'Administration, il y a alors cumul des fonctions. Soit la Direction Générale est assurée par une autre personne nommée par le Conseil en tant que Directeur Général, il y a alors dissociation des fonctions.

Le Conseil d'Administration du 28 juin 2002 a opté pour le cumul des fonctions. Le Président du Conseil assume la Direction Générale et est investi à ce titre des pouvoirs les plus étendus, conformément à la loi, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs réservés par la loi aux assemblées générales et au Conseil d'Administration.

Le système moniste unifié répond étroitement aux fonctionnements et spécificités du groupe U10, qui est un groupe à taille humaine, présidé par un Dirigeant entrepreneur. Il permet de renforcer l'efficacité opérationnelle avec une meilleure coordination des opérations au sein du Groupe. De plus, il simplifie le processus décisionnel et permet ainsi de gagner en réactivité face à l'environnement concurrentiel. Enfin, il permet une unicité de commandement en interne et en externe, tout en favorisant une relation étroite entre dirigeants et actionnaires.

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeurs Généraux Délégués.

A l'égard des tiers, le Directeur Général Délégué ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Le Conseil d'Administration a, par une délibération du 13 décembre 2019, décidé à l'unanimité et sur proposition du Président – Directeur Général, de désigner un Directeur Général Délégué qui dispose à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et ce, pour une durée qui expirera à la date d'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

■ 1.4. Conflits d'intérêts

Chaque administrateur a le devoir de faire part spontanément au Conseil de toute situation, ou de tout risque de conflit d'intérêt réel ou potentiel avec la Société ou l'une de ses filiales, et doit s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'au vote de la ou des délibérations correspondantes.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, aucun administrateur n'a fait part de l'existence de conflit d'intérêt.

■ 1.5. Missions et actions du Conseil

Le Conseil d'Administration représente l'ensemble des actionnaires et s'impose d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il est l'instance décisionnaire de gestion de la Société. Il peut procéder à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans ce cadre et sans que cette énumération soit exhaustive, le Conseil d'Administration :

- délibère sur la stratégie de la Société proposée par les dirigeants sociaux et sur les opérations qui en découlent, et plus généralement sur toute opération significative portant notamment sur des investissements ou des désinvestissements significatifs ;
- désigne ou propose la nomination de dirigeants sociaux chargés de gérer la Société et contrôle l'exécution de leurs missions respectives ;

- autorise les cautions, avals et garanties ;
- autorise préalablement les conventions « réglementées » conformément aux dispositions légales et aux statuts ;
- établit et arrête les comptes sociaux et consolidés, ainsi que les comptes semestriels ;
- examine les documents de gestion prévisionnelle ;
- se tient informé de tout événement important concernant la Société ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers ;
- convoque et fixe l'ordre du jour des Assemblées Générales des actionnaires ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni 10 fois, afin de discuter et mettre en œuvre les projets de l'année 2020 :

Date	Taux de présence	Ordre du jour
29/01/2020	100 %	Communiqué Financier sur le chiffre d'affaires annuel 2019 Renouvellement des standby de la société conférées à la MEGA INTERNATIONAL COMMERCIAL BANK OF CHINA et à la TAPEI FUBON COMMERCIAL BANK CO
08/04/2020	100 %	Examen et arrêté des comptes sociaux et comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019, dont l'approbation sera à soumettre ultérieurement à l'assemblée générale des actionnaires Communiqué financier des résultats annuels 2019 Présentation et analyse des documents de gestion prévisionnelle Proposition d'affectation du résultat Mise en place d'un programme de rachat d'actions Délibération sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale Rédaction et mise au point du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise établis par le conseil d'administration Cessation de l'audit semestriel des comptes Nomination d'un administrateur Autorisations financières de l'assemblée générale des actionnaires à conférer au conseil d'administration Examen des conventions réglementées Convocation de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires devant statuer notamment sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, prévue le 3 juin 2020 à 10 heures Délégation des pouvoirs à Thierry LIEVRE, Président – Directeur Général, pour la préparation, la convocation et la tenue de cette assemblée
08/04/2020	100 %	Autorisation d'acquisition du bien immobilier situé à Thizy les Bourgs (69240) 198 avenue des Granges - Bourg de Thizy dans le cadre d'une levée d'option de crédit-bail Pouvoirs au président
24/04/2020	100 %	Autorisation de souscription d'un prêt garanti par l'État
07/05/2020	100 %	Autorisation de souscription d'un prêt garanti par l'État
03/06/2020	67 %	Mise en place du programme de rachat par la société de ses propres actions, autorisé par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 3 juin 2020
17/06/2020	75 %	Autorisation de conclusion d'un avenant au contrat de cession d'actions de DUTEXDOR régularisé entre la Société et FINANCIÈRE T10 en date du 13 décembre 2019 Pouvoirs au président
22/06/2020	75 %	Autorisation de souscription d'un prêt ATOUT auprès de BPIFRANCE FINANCEMENT
22/07/2020	75 %	Communiqué Financier sur le chiffre d'affaires du premier semestre 2020 Examen et approbation des comptes semestriels consolidés du Groupe U10 et du rapport d'activité semestriel au 30 juin 2020
16/09/2020	75 %	Analyse des documents de gestion prévisionnelle Communiqué Financier du premier semestre 2020 Renouvellement de la standby de la société conférée à la MEGA INTERNATIONAL COMMERCIAL BANK OF CHINA

2. Participation des actionnaires à l'assemblée générale

L'article 18 des statuts de la Société prévoit les modalités de participation aux assemblées générales, ci-après littéralement rapportées :

«RÈGLES GÉNÉRALES

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre. Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont

convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les assemblées générales extraordinaires.

CONVOCACTION – ACCÈS AUX ASSEMBLÉES – POUVOIRS

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi. La convocation peut, notamment, être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions fixées par décret, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, s'il est justifié, dans les conditions légales, de l'enregistrement comptable de ses titres à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L.228-1 du Code de commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Toutefois, le Conseil d'Administration aura toujours la faculté d'accepter les inscriptions nominatives et les dépôts des certificats précités, en dehors du délai ci-dessus prévu par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut également participer aux assemblées par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son

conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou à distance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements. Le formulaire de vote par correspondance doit parvenir à la Société trois jours avant la date de l'assemblée pour être pris en compte.

Le formulaire électronique de vote à distance peut être reçu par la Société jusqu'à la veille de la réunion de l'assemblée générale, au plus tard à 15 heures, heure de Paris.

FEUILLE DE PRÉSENCE – BUREAU – PROCÈS – VERBAUX

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant, les formulaires de vote par correspondance ou à distance, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un membre du conseil spécialement délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi ».

3. Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

■ 3.1. Mandats et fonctions exercés au sein de U10 Corp

Les mandataires sociaux ont exercé en 2020 au sein de U10 Corp, les fonctions et mandats suivants :

Nom et adresse professionnelle	Fonction	Date de nomination	Date de renouvellement	Durée
Thierry Lievre 1 place Verrazzano CP 610 69258 Lyon Cedex 09	Président - Directeur Général	CA du 22/06/1998	CA du 16/06/2016	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2021
	Administrateur	AGM du 22/06/1998	AGM du 16/06/2016	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2021
Yohann Lievre 124 avenue des Granges Thizy-Les-Bourgs (69240) C/O U10	Directeur Général Délégué	CA du 13/12/2019		Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2021
	Administrateur	AGM du 03/06/2020		Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2025
Erick Pouilly 1635 Keim Circle - Geneva IL, 60134, USA	Administrateur	AGE du 25/06/2009	AGM du 20/05/2015	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2020
SAS LVR Capital Représentant permanent : Laurent Simon 1 place Verrazzano CP 610 69258 Lyon Cedex 09	Administrateur	AGO du 29/10/2012	AGM du 16/06/2016	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2021

■ 3.2. Mandats et fonctions exercés au sein du groupe U10

Les mandataires sociaux ont exercé en 2020 au sein des sociétés du groupe U10, les fonctions et mandats suivants :

Thierry Lievre Directeur de SMERWICK GROUP, société de droit hongkongais
 Directeur de U10 Limited
 Gérant de U-WEB depuis le 25 septembre 2020

Yohann Lievre Président de U10

■ 3.3. Mandats et fonctions exercés hors du groupe U10

Les mandats exercés par les administrateurs mentionnés ci-dessous sont donnés au 31 décembre 2020 sur la base des informations actualisées ou connues de la Société.

Mandats exercés hors du groupe U10	2020	2019	2018	2017	2016
Thierry Lievre					
Gérant de DOCKER (jusqu'au 18 juillet 2016)					•
Président de TLK.USA LLC	•	•	•	•	•
Président de LVR Capital	•	•			
Yohann Lievre					
Directeur Général de LVR Capital	•	•			
Président de Yohann L Cap	•				
Erick Pouilly					
Administrateur de la société Lucidity Lights Inc, USA	•				
Président de la société Focus, LLC, USA	•	•			
Administrateur de la société Sterling Investco, LLC, USA	•	•			
Administrateur de la société Fabulous Floors Inc, LLC, USA	•	•	•		
Administrateur de la société Poblocki, USA	•	•	•	•	•
Gérant de la SCI JEESP	•	•	•	•	•
Président de la société PIC LLC, USA	•	•	•	•	•
Président de la société US.IN, LLC, USA	•	•	•	•	•
Président de la société FUSAIN, LLC, USA	•	•	•	•	•
Président de la société VALUS, LLC, USA	•	•	•	•	•
Vice-Président de la société TLK.USA LLC	•	•	•	•	•
Administrateur du SP Anderson Group, Canada	•	•	•	•	•
Administrateur de la société MicroMass, LLC, USA				•	•
Gérant de la SARL PIF				•	•
Administrateur de la société Dhyve, USA					•
LVR Capital					
Gérante de la SNC LE QUAI (ex. AMPERE)	•	•	•	•	•
Gérante de la SNC LA CASA (ex. CIGOGNES)	•	•	•	•	•
Gérante de la SNC NUMA BLANC	•	•	•	•	•
Gérante de la SNC CARAT	•	•	•	•	•
Gérante de la SNC SUN ARBOIS	•	•	•	•	•
Présidente de la SAS DOCKER (depuis le 18 juillet 2016)	•	•	•	•	•
Gérante de la SNC MILLE 8 (depuis le 4 janvier 2017)	•	•	•	•	•
Gérante de la SNC SUNSET (depuis le 14 mars 2017)	•	•	•	•	•
Gérante de la SNC CAP 33 (depuis le 14 mars 2018)	•	•	•		
Membre du comité stratégique de la SAS COURB				•	•

4. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif ou une filiale

Nous vous précisons qu'en application des dispositions de l'article L225-37-4 du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise doit mentionner les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société,
- et, d'autre part, une autre société dont la première possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

Sont néanmoins exclues les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Nous vous informons qu'aucune convention visée par les dispositions ci-dessus n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

5. Informations concernant les délégations dans le cadre d'augmentations de capital

Dans le cadre du renouvellement des délégations d'augmentations de capital en cours de validité, l'assemblée générale du 3 juin 2020 a mis fin aux autorisations données par l'assemblée générale du 6 juin 2018. Les utilisations qui en ont

été faites au cours de l'exercice 2020 font l'objet, en application des dispositions de l'article L22-10-10 renvoyant à l'article L225-37-4 al.3 du Code de commerce, d'une présentation synthétique figurant dans le tableau ci-après :

Nature de l'autorisation	Date de l'AGE	Durée de l'autorisation	Date d'expiration	Montant autorisé	Utilisation
Autorisation à donner au conseil d'administration d'émettre des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. (Neuvième résolution)	3 juin 2020	26 mois	3 août 2022	10 000 000 € Plafond global : 40 000 000 €	Non utilisée à ce jour
Autorisation à donner au conseil d'administration d'émettre des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. (Dixième résolution)	3 juin 2020	26 mois	3 août 2022	10 000 000 € Plafond global : 40 000 000 €	Non utilisée à ce jour
Autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé. (Onzième résolution)	3 juin 2020	26 mois	3 août 2022	10 000 000 € Plafond global : 40 000 000 €	Non utilisée à ce jour
Autorisation à donner au conseil d'administration aux fins de d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions à émettre par la Société en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. (Douzième résolution)	3 juin 2020	26 mois	3 août 2022	10 000 000 € dans la limite de 10 % du capital social Plafond global : 40 000 000 €	Non utilisée à ce jour
Autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes. (Treizième résolution)	3 juin 2020	26 mois	3 août 2022	10 000 000 € Plafond global : 40 000 000 €	Non utilisée à ce jour
Autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires. (Quatorzième résolution)	3 juin 2020	26 mois	3 août 2022	limite de 15 % de l'émission initiale Plafond global : 40 000 000 €	Non utilisée à ce jour

III- Résultats financiers des cinq derniers exercices

Nature des indications En € sauf pour le nombre d'actions et de salariés	2016	2017	2018	2019	2020
Situation en fin d'exercice					
Capital social	18 639 732	17 260 745	17 260 745	17 260 745	17 260 745
Nombre d'actions émises	18 639 732	17 260 745	17 260 745	17 260 745	17 260 745
Résultat global des opérations					
Chiffre d'affaires HT	1 819 383	2 664 963	5 602 856	5 259 202	1 941 916
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	6 858 675	4 148 541	4 080 141	-1 938 418	141 202
Impôt sur les bénéfices	-634 057	-569 145	-542 511	-826 190	-416 891
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	7 123 982	5 042 190	4 621 236	-1 342 601	-876 140
Montants des bénéfices distribués	5 591 920	3 106 934	0	0	0
Résultat des opérations réduit à une action					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,40	0,27	0,27	-0,06	0,03
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,38	0,29	0,27	-0,08	-0,05
Dividende versé	0,30	0,18	0,00	0,00	0,00
Personnel					
Nombre de salariés	5	5	7	10	6
Montant de la masse salariale	547 727	611 457	711 250	972 453	745 384
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	222 646	245 201	279 332	394 676	284 778



Comptes consolidés annuels

31 décembre 2020

1. Bilan consolidé	24
2. Compte de résultat consolidé	25
3. Tableau de flux de trésorerie consolidé	26
4. Variation des capitaux propres consolidés	27
5. Annexe aux comptes consolidés	27
5.1. Règles et méthodes comptables	27
5.2. Présentation des postes de bilan	29
5.2.1. Actifs immobilisés	29
5.2.1.1. Écarts d'acquisition	29
5.2.1.2. Immobilisations incorporelles	29
5.2.1.3. Immobilisations corporelles	30
5.2.1.4. Immobilisations financières	31
5.2.2. Actifs circulants	31
5.2.2.1. Stocks	31
5.2.2.2. Créances	31
5.2.2.3. Disponibilités	32
5.2.3. Capitaux Propres	33
5.2.3.1. Plans d'options de souscription d'actions	33
5.2.3.2. Information sur le capital	33
5.2.3.3. Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	33
5.2.4. Provisions pour risques et charges	33
5.2.5. Dettes	34
5.2.5.1. Endettement financier net	34
5.2.5.2. Dettes fournisseurs et autres dettes	35
5.3. Présentation des postes du compte de résultat	35
5.3.1. Chiffre d'affaires	35
5.3.2. Résultat d'exploitation	36
5.3.2.1. Charges de personnel et effectifs	36
5.3.2.2. Autres charges d'exploitation	36
5.3.3. Dotations nettes amortissements et provisions	36
5.3.4. Résultat financier	36
5.3.5. Résultat exceptionnel	36
5.3.6. Impôt sur les bénéfices	37
5.3.7. Bénéfice par action	38
5.3.8. Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur les comptes 2020	38
5.4. Information sectorielle	38
5.5. Compte de résultat pro forma	39
5.6. Engagements hors bilan	39
5.7. Parties liées	39
5.7.1. Entreprises liées	39
5.7.2. Rémunérations des dirigeants	39
5.8. Événements postérieurs à la clôture	40
5.9. Honoraires des Commissaires aux Comptes	40

1. Bilan consolidé

BILAN ACTIF		2020			2019
k€	Note	Brut	Amortissements & provisions	Net	Net
Écarts d'acquisition	5.2.1.1	40 354	40 354		
Immobilisations incorporelles	5.2.1.2	3 200	2 626	574	558
Immobilisations corporelles	5.2.1.3	30 752	14 638	16 114	17 145
Immobilisations financières	5.2.1.4	1 733	0	1 733	1 732
Total des actifs immobilisés		76 039	57 617	18 421	19 435
Stocks	5.2.2.1	48 010	311	47 699	51 809
Clients	5.2.2.2	28 708	367	28 341	34 272
Autres créances et charges constatées d'avance	5.2.2.2	9 797	2 144	7 653	7 544
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	5.2.2.3	17 787	0	17 787	20 634
Total des actifs circulants		104 301	2 822	101 480	114 258
TOTAL		180 340	60 439	119 901	133 693
BILAN PASSIF		2020			2019
k€	Note				
Capital		17 261			17 261
Prime d'émission et d'apport		12 807			12 807
Titres d'autocontrôle		-134			-54
Réserves et résultat		8 717			11 421
Capitaux propres - Part du Groupe	4	38 650			41 435
Intérêts minoritaires		1 221			1 316
Total des capitaux propres	4	39 871			42 751
Emprunts et dettes financières	5.2.5.1	38 419			56 409
Provisions pour risques et charges	5.2.4	3 275			1 481
Provisions pour impôts différés	5.3.6	2 046			1 969
Fournisseurs	5.2.5.2	24 156			22 316
Autres dettes et comptes de régularisation	5.2.5.2	12 135			8 767
Total dettes		80 031			90 942
TOTAL		119 901			133 693

2. Compte de résultat consolidé

Compte de résultat - normes françaises - en k€	Note	2020	2019	2019 Proforma - Hors Dutexdor Hors résultat de cession
Chiffre d'affaires	5.3.1	145 216	178 371	161 000
Autres produits d'exploitation		361	2 179	2 054
Total produits d'exploitation		145 577	180 550	163 054
Achats consommés		-101 359	-121 771	-111 188
Charges de personnel	5.3.2.1	-16 432	-19 712	-17 559
Charges externes	5.3.2.2	-23 441	-29 638	-26 062
Impôts et taxes		-1 894	-1 914	-1 782
Autres charges d'exploitation		-469	-2 135	-1 614
Résultat d'exploitation avant dotations nettes aux amortissements et provisions - EBITDA		1 982	5 380	4 849
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5.3.3	-1 807	-1 530	-1 487
Résultat d'exploitation		175	3 850	3 361
Produits financiers		77	419	388
Charges financières		-1 256	-1 353	-1 186
Résultat financier	5.3.4	-1 179	-934	-798
Résultat exceptionnel	5.3.5	-2 178	576	-174
Impôts sur les résultats	5.3.6	524	-435	-435
Résultat net consolidé		-2 659	3 057	1 954
Attribuable aux :				
Actionnaires du Groupe U10		-2 734	2 790	1 806
Intérêts minoritaires		75	267	149
Résultat par action		-0,16	0,16	0,10

Le filiale Dutexdor a été cédée le 13 décembre 2019.

3. Tableau de flux de trésorerie consolidé

k€	Note	2020	2019
Résultat net consolidé		-2 659	3 057
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		2 696	1 968
Dotations aux amortissements et aux provisions	5.2.1.1 à 5.2.1.3	1 712	1 962
Variation des provisions pour risques et charges	5.2.4	1 806	42
Variation des impôts différés	5.3.6	-829	402
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		13	-571
Divers		-6	132
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		37	5 025
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		15 549	12 262
Stocks	5.2.2.1	4 110	7 716
Clients et comptes rattachés	5.2.2.2	5 008	5 306
Fournisseurs	5.2.5.2	2 410	-3 031
Autres créances et dettes d'exploitation	5.2.2.2 et 5.2.5.2	4 022	2 270
Flux net de trésorerie généré par l'activité		15 587	17 286
dont impôt sur les sociétés décaissé		479	1 289
Acquisition d'immobilisations incorporelles	5.2.1.2	-272	-484
Acquisition d'immobilisations corporelles	5.2.1.3	-441	-842
Acquisition d'immobilisations financières	5.2.1.4	-72	-78
Cessions d'immobilisations	5.2.1.2 à 5.2.1.4	25	962
Incidence des variations de périmètre		0	1 541
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements		-760	1 098
Dividendes versés hors Groupe	4	-170	-122
Variation des capitaux propres		0	6
Titres d'autocontrôle	4	-80	15
Souscription d'emprunts	5.2.5.1	19 625	250
Avances de trésorerie reçues (remboursées)	5.2.5.1	-124	-3 084
Remboursement d'emprunts	5.2.5.1	-4 040	-6 825
Variation des intérêts courus	5.2.5.1	67	-1
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		15 278	-9 761
Incidence des variations de change		567	-184
Variation de trésorerie		30 671	8 439
Trésorerie d'ouverture	5.2.5.1	-17 760	-26 199
Trésorerie de clôture	5.2.5.1	12 911	-17 760

Le tableau de flux a été constitué selon la méthode indirecte à partir du résultat net des entreprises intégrées. La trésorerie correspond aux disponibilités et valeurs mobilières de placement diminuées des concours bancaires courants.

Le montant des intérêts décaissés au cours de l'exercice s'élève à 430 k€ (686 k€ au 31 décembre 2019).

4. Variation des capitaux propres consolidés

k€	Nombre d'actions ⁽¹⁾								Total
		Capital	Primes	Réserves et résultat	Actions propres	Écarts de conversion	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	
Capitaux propres consolidés au 31/12/2018	17 226 396	17 261	12 807	4 372	-72	4 714	39 081	5 565	44 646
Résultat de l'exercice				2 790			2 790	267	3 057
Montant net des profits et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-	-10		-10	2	-8
Total des profits et pertes comptabilisés en 2019				2 790	-	-10	2 780	269	3 049
Titres d'autocontrôle	1 269	-		-10	17		7		7
Distribution de dividendes des sociétés intégrées				-			-	-119	-119
Autres mouvements				-4			-4		-4
Variations de périmètre				-429			-429	-4 399	-4 828
Capitaux propres consolidés au 31/12/2019	17 227 665	17 261	12 807	6 718	-55	4 704	41 435	1 316	42 751
Résultat de l'exercice				-2 734			-2 734	75	-2 659
Montant net des profits et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						36	36		36
Total des profits et pertes comptabilisés en 2020				-2 734	-	36	-2 698	75	-2 623
Titres d'autocontrôle	-66 763			-6	-80		-86		-86
Distribution de dividendes des sociétés intégrées								-170	-170
Autres mouvements				-1			-1		-1
Capitaux propres consolidés au 31/12/2020	17 160 902	17 261	12 807	3 978	-135	4 739	38 650	1 221	39 871

(1) après élimination des titres d'autocontrôle

5. Annexe aux comptes consolidés

Les comptes consolidés annuels du groupe U10 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 31 mars 2021.

Faits marquants de l'exercice

Crise sanitaire liée au virus Covid-19 :

L'exercice 2020 a été marqué par la crise sanitaire liée à l'épidémie du virus Covid-19 qui a démarré en Chine au début de l'année et a ensuite affecté le monde entier dont la France à compter de mars 2020.

Plusieurs décisions de confinement et de fermeture des commerces ont été prises au cours de l'exercice par le Gouvernement.

Lors du confinement intervenu entre mars et mai 2020, les filiales U10, Fred Olivier et La Nouba ont fermé l'ensemble de leurs dépôts logistiques et la majeure partie de leurs services administratifs.

Lors des périodes de fermeture des commerces dits « non essentiels », les filiales opérationnelles ont continué partiellement leur activité dans le respect des gestes barrières afin de garantir la sécurité et la santé des équipes.

L'impact de la crise sanitaire sur les comptes est indiqué au paragraphe 5.3.8 de ces comptes.

Autres faits marquants :

Deux contrats de crédit-bail immobilier sont arrivés à échéance et ont fait l'objet d'une levée d'option au cours de l'exercice. Ils concernent deux bâtiments de stockage situés à Thizy les Bourgs.

5.1. Règles et méthodes comptables

Référentiel comptable

Les comptes consolidés au 31 décembre 2020 ont été préparés selon la méthodologie définie par le règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable et ses actualisations, issues notamment des règlements CRC n°2005-10 du 3 novembre 2005 et ANC n°2015-07 du 23 novembre 2015.

Le règlement 2020-01 de l'ANC, publié le 6 mars 2020, s'appliquera dès l'exercice 2021 à l'établissement des états financiers consolidés en règles françaises. Sa mise en œuvre aura un impact limité sur les comptes consolidés du Groupe.

Méthodes de référence

Conformément au règlement ANC 2018-01, le Groupe applique les méthodes de référence pour l'établissement de ses comptes consolidés et n'est concerné que par la prise en compte des engagements de retraite et autres avantages du personnel.

Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2020, le Groupe est constitué de 15 sociétés. Toutes les sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre.

Type d'activité	Nom	Date de création ou de prise de contrôle	2020		2019		Activité
			% de détention	Méthode de consolidation	% de détention	Méthode de consolidation	
Services Centraux	U10 Corp	Création le 4 mai 1994	-	IG	-	IG	Société mère
Maison	U10	Création le 12 décembre 2003	100 %	IG	100 %	IG	Société commerciale fournisseur B to B en décoration d'intérieur
	FRED OLIVIER	Création le 13 juin 2018	100 %	IG	100 %	IG	Société spécialisée dans la conception d'articles textiles d'art de la table
	LA NOUBA	1 ^{er} juillet 2014	50,95 %	IG	50,95 %	IG	Société spécialisée dans la commercialisation d'articles de fête
	DUTEXDOR	Création le 2 mai 2006			65 % jusqu'au 13/12/2019	IG	Société spécialisée dans la conception de gammes d'accessoires de la personne auprès de la GSA et de la distribution spécialisée française. Cession le 13 décembre 2019
	U-WEB	Création le 16 août 2011	51 %	IG	51 %	IG	Société spécialisée dans la vente via les places de marché sur internet d'articles d'équipement de la maison
Asie	SMERWICK GROUP	1 ^{er} juillet 2006	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Holding de droit hongkongais de l'ensemble des sociétés basées en Asie
	LONGFIELD LIMITED	1 ^{er} juillet 2006	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit hongkongais, implantée à Shanghai, qui réalise le négoce d'articles en provenance de Chine
	SMERWICK LIMITED	1 ^{er} juillet 2006	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit hongkongais qui réalise le négoce d'articles en provenance d'autres pays de la zone Asie par le biais de sa branche à Taiwan
	SMERWICK TAIWAN BRANCH LIMITED	1 ^{er} juillet 2006	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit taiwanais qui réalise le négoce d'articles en provenance d'autres pays de la zone Asie
	MADE IN U10 (ex. HENGWEI ASIA LIMITED)	1 ^{er} juillet 2006	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit hongkongais qui réalise le négoce d'articles en provenance de Chine
	LONGGANG LIMITED	3 juin 2010	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit chinois qui réalise des prestations de service pour ses clients exportateurs
	HENGWEI SH	6 mai 2011	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit chinois qui réalise le négoce et la distribution de produits en direction du marché chinois
	Hengqin Management Consulting Co Ltd	18 novembre 2016	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit chinois qui réalise des prestations de service pour ses clients exportateurs
	NEWPRO ASIA LIMITED	1 ^{er} janvier 2013	50,1 % contrôle 36,42 % intérêt	IG	50,1 % contrôle 36,42 % intérêt	IG	Société de droit hongkongais qui réalise le négoce d'articles "prime" en provenance de Chine
	U10 LIMITED	Création le 11 septembre 2015	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit hongkongais spécialisée dans l'exportation des gammes Maison

Méthodes de consolidation

U10 Corp détient le contrôle exclusif de l'ensemble des sociétés dans lesquelles elle détient une participation. Toutes les sociétés sont donc intégrées globalement.

Méthodes de conversion

Les résultats des sociétés étrangères hors zone Euro sont convertis au cours moyen de change de la période ; les comptes de bilan sont convertis au cours de clôture de la période concernée. Les écarts de conversion sont présentés distinctement dans les capitaux propres.

Les goodwill provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des éléments de l'entité étrangère et

sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité. Depuis le passage en Normes françaises, leur valeur brute est figée et ils sont totalement amortis. Les goodwill créés postérieurement à la transition en Normes françaises seront convertis au taux de clôture à la fin de la période. Aucun nouveau goodwill n'a été créé depuis cette transition.

Les taux de conversion des devises utilisés sont les suivants :

1 euro =	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture
Dollar américain [USD]	1,14128	1,2271	1,119583	1,1234

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaieur à la date de l'opération. Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de

clôture. Les pertes et gains de change latents sont constatés en résultat de la période. Les écarts de change sur les opérations commerciales sont inclus dans la rubrique concernée du résultat d'exploitation.

■ 5.2. Présentation des postes de bilan

5.2.1. Actifs immobilisés

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût des regroupements d'entreprises (frais d'acquisition exclus) et la part du Groupe dans la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entreprises acquises. Ils sont enregistrés dans la devise fonctionnelle des sociétés acquises. La détermination des justes valeurs et des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat, y compris celles concernant les impôts différés actifs.

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

En cas d'acquisition de minoritaires après la prise de contrôle, la différence entre le prix payé et la quote-part de capitaux propres acquise est constatée directement en réserves consolidées. De même, en cas de cession sans perte du contrôle, l'impact est constaté directement en réserves consolidées.

Les écarts d'acquisition figurent sur une ligne distincte au bilan pour leur coût diminué des éventuelles dépréciations constatées. Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés directement en résultat l'année de la prise de contrôle. Les pertes de valeur éventuelles sont enregistrées sur la ligne « Autres produits et charges exceptionnels », si l'événement à l'origine de cette dépréciation répond à cette définition. Elles ne sont pas réversibles sauf en cas de cession.

Amortissements

Les écarts d'acquisition sont amortis sur une durée maximum de 10 ans.

Suite au passage aux normes françaises, le Groupe a repris le plan d'amortissement comme si les amortissements avaient été pratiqués sans discontinuer tout en tenant compte du règlement ANC n°2015-07 du 23 novembre 2015.

5.2.1.1. Écarts d'acquisition

UGT - k€	Valeur brute	2020 Amortissements	Valeur nette	2019 Valeur nette
Maison	20 515	20 515	-	-
Articles de mode	-	-	-	-
Asie	19 839	19 839	-	-
Total	40 354	40 354	-	-

5.2.1.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Les règles d'amortissement et de dépréciation des actifs du Groupe sont conformes au règlement CRC 2002-10. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire ou dégressive sur leur durée d'utilisation.

- Dessins : de 1 à 4 ans
- Logiciels, licences : 1 à 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles : 3 ans

Compte tenu de son activité, le Groupe ne supporte aucun frais de recherche et développement.

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2020

Immobilisations incorporelles k€	Valeur brute	2020 Amortissements	Valeur nette	2019 Valeur nette
Matrices - Dessins	985	784	200	240
Logiciels, brevets, licences, marques	2 015	1 841	174	195
Autres immobilisations incorporelles	200	-	200	123
Total	3 200	2 626	574	558

Immobilisations incorporelles k€	Ouverture (net)	Acquisitions	Dotations	Autres mouvements	Clôture (net)
Matrices - Dessins	240	177	-217	-	200
Logiciels, brevets, licences, marques	195	19	-114	75	174
Autres immobilisations incorporelles	123	77	-	-	200
Total	558	272	-331	75	574

La mise en œuvre des tests de dépréciation n'a pas conduit à constater de dépréciation.

5.2.1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Les règles d'amortissement et de dépréciation des actifs du Groupe sont conformes au règlement CRC 2002-10. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire ou dégressive sur leur durée d'utilisation

- Bâtiments : 10 à 30 ans
- Agencements généraux : de 3 à 20 ans
- Matériels et outillages industriels : de 1 à 8 ans
- Matériels de transport : de 2 à 5 ans
- Matériels et mobiliers de bureau : de 2 à 10 ans

Les contrats de location financement ont été retraités par rapport à leur seuil de signification sur la présentation des comptes, soit lorsque la valeur d'origine du bien est supérieure à 100 k€. A ce titre, seuls les terrains et les bâtiments de U10 et U10 Corp financés par crédit-bail ont été retraités, au bilan sous forme d'immobilisations corporelles et d'un emprunt correspondant, au compte de résultat sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

Immobilisations corporelles k€	Valeur brute	2020 Amortissements	Valeur nette	2019 Valeur nette
Terrains	1 965		1 965	1 900
Constructions	18 788	7 217	11 571	12 355
Installations techniques, matériel et outillage	699	604	95	142
Agencements	7 414	5 286	2 128	2 287
Matériel de transport	189	156	32	54
Matériel et mobilier de bureau	1 660	1 375	286	212
Immobilisations en cours	36		36	195
Total	30 752	14 639	16 113	17 145

Les immobilisations corporelles incluent le retraitement du crédit-bail portant sur le terrain et le bâtiment de U10 pour une valeur brute de 11 204 k€ et un amortissement cumulé de 1 961 k€. L'impact du retraitement du crédit-bail sur le résultat s'élève à +360 k€, après prise en compte de l'impôt différé.

Deux contrats de crédit-bail immobilier sont arrivés à échéance et ont fait l'objet d'une levée d'option au cours de l'exercice. L'impact de la levée d'option est de -66 k€ sur l'exercice.

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2020

Immobilisations corporelles k€	Ouverture (net)	Acquisitions	Cessions	Dotations	Autres mouvements	Clôture (net)
Terrains	1 900	66				1 965
Constructions	12 355			-773	-11	11 571
Installations techniques, matériel et outillage	142	15		-59	-3	95
Agencements	2 287	29	70	-396	137	2 127
Matériel de transport	54			-20		32
Matériel et mobilier de bureau	212	209	-70	-133	66	287
Immobilisations en cours	195	122			-281	36
Total	17 145	441	0	-1 380	-92	16 114

5.2.1.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts bancaires bloqués et de dépôts et cautionnements. Elles sont constatées au coût.

Immobilisations financières en k€	Ouverture	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Transfert Poste à Poste	Écart de conversion	Clôture
Prêts au personnel	3	3	-6			
Dépôts et cautionnements versés	939	11	-18	-16	-6	911
Autres immobilisations financières	790	59		16	-44	822
Total	1 732	74	-24		-50	1 733

Seuls les prêts au personnel sont à court terme.

Le montant des dépôts et cautionnements versés correspond principalement à des dépôts de garantie concernant l'utilisation de locaux. Dans la rubrique « autres immobilisations financières » figurent des dépôts bancaires pour un montant de 739 k€ (766 k€ en 2019) en garantie de lignes bancaires à court terme.

5.2.2. Actifs circulants

5.2.2.1. Stocks

Les stocks, constitués essentiellement de marchandises, sont valorisés au coût moyen unitaire d'achat pondéré, comprenant le prix d'achat (minoré de l'escompte obtenu) et les frais accessoires, en particulier les frais de douanes et de transport. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le coût s'avère supérieur à la valeur probable de réalisation, en tenant compte du prix du marché ainsi que des perspectives de ventes et des risques liés à l'obsolescence. Les taux de dépréciation peuvent donc différer d'une filiale à l'autre compte tenu de la nature des produits commercialisés et des circuits de distribution concernés.

Stocks en k€	2020			2019		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et autres approvisionnements	470		470	455		455
Marchandises	47 540	-311	47 229	51 659	-305	51 354
Total	48 010	-311	47 699	52 113	-305	51 809

5.2.2.2. Créances

Les créances clients faisant l'objet d'opérations de cession sont sorties du poste « Créances clients et comptes rattachés » uniquement lorsque l'essentiel des risques et avantages sont transférés. Afin de couvrir le risque d'insolvabilité, des sociétés françaises du Groupe ont souscrit des contrats d'assurance-crédit auprès de EULER HERMES. Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non recouvrement des créances, sur la partie non couverte par le contrat d'assurance-crédit. Ces provisions sont fondées sur une appréciation individuelle de ce risque, qui peut dépendre de plusieurs facteurs (litiges, situation financière, retards de règlement,...).

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2020

Créances courantes en k€	Valeur brute	2020 Dépréciation	Valeur nette	2019 Valeur nette
Clients et comptes rattachés	28 708	367	28 341	34 272
Total	28 708	367	28 341	34 272

Les créances cédées au factor sont reclassées en comptes clients puisque l'essentiel des risques et avantages ne sont pas transférés au factor. Leur montant s'élève à 9 459 k€ au 31 décembre 2020 contre 12 978 k€ en 2019.

Les créances clients des sociétés françaises sont, pour partie, couvertes par des assurances crédit et sont intégralement à échéances à moins d'un an.

Autres créances et impôt différés :

Autres créances et impôts différés	Valeur brute	2020 Dépréciation	Valeur nette	2019 Valeur nette
Avances et acomptes versés	1 343	0	1 343	730
Créances sociales	10	0	10	4
Créances fiscales	1 976	0	1 976	1 891
Débiteurs divers	4 196	2 144	2 052	2 592
Créances fiscales IS	17	0	17	563
Charges constatées d'avance	827	0	827	1 241
Impôt différé actif	1 429	0	1 429	523
Total	9 797	2 144	7 653	7 544

Les créances fiscales d'IS correspondent aux créances d'impôt société. Les autres créances fiscales sont principalement constituées de TVA déductible ou à récupérer. Leur échéance est à moins d'un an.

Les débiteurs divers sont composés pour l'essentiel :

- de créances liées à la cession de la société C3M en 2009, pour un montant de 2.142 k€, totalement dépréciées. Des procédures de recouvrement sont toujours en cours sur certaines de ces créances, d'autres ont été constatées en pertes (entièrement dépréciées depuis 2016) ;
- de sommes données en garantie dans le cadre de la procédure contentieuse avec l'administration fiscale pour un montant de 779 k€ ;
- d'un produit à recevoir au titre d'un litige commercial pour un montant de 733 k€ ;
- d'avoirs fournisseurs pour un montant de 366 k€.

Ils sont à échéance entre 1 et 5 ans, à l'exception des avoirs fournisseurs à moins d'un an.

Les charges constatées d'avance sont à caractère d'exploitation. Leur échéance est à moins d'un an.

5.2.2.3. Disponibilités

Les disponibilités sont constituées de comptes bancaires débiteurs.

Les comptes courants bancaires bloqués pour une période de plus de 3 mois à la date de clôture (par exemple, s'ils ont été donnés en nantissement) sont reclassés en immobilisations financières.

Disponibilités en k€	2020	2019
Banques, comptes courants débiteurs	17 787	20 634
Total	17 787	20 634

Comme indiqué en note 5.2.1.4, les comptes bancaires bloqués ont été classés en immobilisations financières pour un montant de 739 k€ (766 k€ en 2019). Il n'y a pas de placements à court terme.

Il n'existe pas de disponibilités soumises à restriction (contrôle des changes,...).

5.2.3. Capitaux propres

5.2.3.1. Plans d'options de souscription d'actions

Il n'y a pas de plan de souscription d'actions en cours.

5.2.3.2. Information sur le capital

Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont présentés en diminution des capitaux propres pour leur prix d'acquisition et de cession par le Groupe. Les éventuelles dépréciations et plus ou moins-values de cessions, constatées en résultat dans les comptes individuels, sont comptabilisées directement en capitaux propres dans les comptes consolidés, pour leur montant net de l'impôt correspondant.

Il n'y a pas de procédures et objectifs fixés à l'avance. L'évolution et la gestion du capital se font en fonction des opportunités. Dans le cadre du programme de rachats d'actions propres autorisé par l'assemblée générale des actionnaires, U10 Corp a mis en place un contrat de liquidité ayant pour objectif d'animer le marché de ses actions. Au 31 décembre 2020, U10 Corp détient 34 936 actions dans le cadre du contrat de liquidité et 64 907 actions rachetées en vue de leur annulation à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Évolution du capital au cours de l'exercice :

	2019	Augmentation	Diminution	2020
Nombre d'actions composant le capital social*	17 260 745			17 260 745
Instruments dilutifs du capital				
Nombre total d'actions potentielles	17 260 745	0	0	17 260 745
*Dont actions propres	33 080	66 763		99 843

La valeur nominale des actions est de 1€.

5.2.3.3. Dividendes versés aux actionnaires de la société mère

Aucun dividende n'a été distribué en 2020.

5.2.4. Provisions pour risques et charges

Provisions pour indemnités de départs en retraite

Les salariés du Groupe perçoivent, en fonction des législations locales en vigueur, des suppléments de retraite ou des indemnités de départ en retraite. D'autre part, le Groupe a l'obligation de cotiser aux caisses de retraites dans les pays où il est implanté. Pour les régimes à contribution définie, la charge correspondant aux primes versées est comptabilisée directement dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements de retraite définis selon les dispositions conventionnelles sont évalués annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées et sont basés sur des hypothèses actuarielles telles que : espérance de vie, rotation du personnel en fonction de l'ancienneté des salariés, revalorisation des salaires et taux d'actualisation.

En 2019 et 2020, le Groupe a retenu les hypothèses suivantes :

	2020		2019	
	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Sociétés françaises	Sociétés étrangères
Taux d'actualisation	0,50 %	1,25 %	1,80 %	1,50 %
Taux de croissance des salaires	1,5 %-2 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %

Compte tenu des dispositions des conventions collectives dont dépendent les principales sociétés du Groupe, et de l'âge moyen de l'effectif du Groupe, l'engagement au titre de la médaille d'honneur du travail peut être considéré comme non significatif.

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2020

Autres provisions

Des provisions sont constatées lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un fait générateur passé qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée.

Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur montant est significatif.

Les éventuels écarts actuariels seraient comptabilisés en résultat de l'exercice.

k€	Ouverture	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Impact des variations de change	Clôture
Provisions pour départs en retraite	1 241	296	-15	-86	-12	1 423
Litiges Prud'homaux	240	475	-11			704
Autres litiges		1 148				1 148
Total	1 481	1 919	-27	-86	-12	3 275

Les autres litiges sont relatifs aux risques estimés sur les litiges prud'homaux et fiscaux en cours.

Tests de sensibilité :

L'utilisation d'un taux d'actualisation de 0 % sur les sociétés françaises aurait conduit à une augmentation de la provision pour départs en retraite de 86 k€.

5.2.5. Dettes

5.2.5.1. Endettement financier net

L'endettement financier net s'élève à 20 631 k€ contre 35 774 k€ au 31 décembre 2019.

Les emprunts à moyen terme sont, pour l'essentiel, souscrits à taux fixe (26 588 k€). La part de l'endettement à taux variable s'élève à 6 820 k€, intégralement au titre du retraitement du crédit-bail. Les taux variables applicables sont généralement Euribor 3 mois + une marge.

Le Groupe a souscrit plusieurs Prêts Garantis par l'État pour un montant total de 14 625 k€. Le coût de la garantie de l'État de 0,5 % est étalé sur les 12 mois de souscription initiale des prêts et comptabilisé en charges financières.

Seules les sociétés du sous-groupe SMERWICK font appel à des lignes bancaires en dollar US.

• Évolution de l'endettement financier et ventilation par nature

Endettement financier net k€	Ouverture	Augmentation	Diminution	Écart de conversion	Clôture
Autres emprunts à + d'un an à l'origine	9 691	19 625	-2 728		26 588
Crédit-bail	8 132	-	-1 312		6 820
Dettes financières à plus d'un an à l'origine	17 823	19 625	-4 040	-	33 408
Autres dettes	188	-	-124		64
Intérêts courus sur emprunts	3	-	67		70
Banques, lignes court terme	38 394	-32 053	0	-1 465	4 876
Autres dettes financières	38 585	-32 053	-57	-1 465	5 011
Total des dettes financières	56 408	-12 428	-4 097	-1 465	38 419
Disponibilités	-20 634	-6 312	8 462	697	-17 787
Disponibilités	-20 634	-6 312	8 462	697	-17 787
Endettement financier net	35 774	-18 741	4 365	-768	20 631

• Ventilation de l'endettement financier par échéance et par type de taux

Endettement financier net k€	Clôture				dont taux fixe	dont taux variable
		dont < 1 an	dont entre 1 & 5 ans	dont > 5 ans		
Autres emprunts à + d'un an à l'origine	26 588	3 205	22 256	1 127	26 588	-
Crédit- bail	6 820	909	3 707	2 204	-	6 820
Dettes financières à plus d'un an à l'origine	33 408	4 114	25 962	3 331	26 588	6 820
Autres dettes	64	64				
Intérêts courus sur emprunts	70	70				
Banques, lignes court terme	4 876	4 876				
Autres dettes financières	5 011	5 011	-	-		
Total des dettes financières	38 419	9 125	25 962	3 331		
Disponibilités	-17 787	-17 787				
Disponibilités	-17 787	-17 787	-	-		
Endettement financier net	20 631	-8 662	25 962	3 331		

• Covenants

Un emprunt souscrit par U10 à échéance 2021 contient des covenants qui étaient respectés au 31 décembre 2020.

• Couverture du risque de taux

Cf. paragraphe « Couvertures de taux » au point 5.6 Engagements hors bilan.

5.2.5.2. Dettes fournisseurs et autres dettes

k€	2020	2019
Fournisseurs	24 156	22 316
Total	24 156	22 316

Les dettes fournisseurs sont à échéance de moins d'un an.

k€	2020	2019
Avances et acomptes reçus / commandes	467	466
Dettes sociales	2 925	1 874
Dettes fiscales	3 616	2 025
Fournisseurs d'immobilisations	163	221
Dividendes à payer	558	439
Comptes courants d'associés	61	90
Dettes fiscales (IS)	241	3
Dettes diverses	4 105	3 649
Produits constatés d'avance	-	1
Total	12 135	8 767

Les autres dettes fiscales sont constituées essentiellement de TVA à payer.

Les dettes diverses comprennent principalement les avoirs à établir.

Les dettes d'exploitation sont à échéance de moins d'un an, à l'exception des reports d'échéances de dettes fiscales et sociales mentionnés au § 5.3.8.

■ 5.3. Présentation des postes du compte de résultat

5.3.1. Chiffre d'affaires

Le fait générateur du chiffre d'affaires est la livraison de la commande client. Dans les sociétés établissant leurs comptes en euros, les factures établies en monnaie étrangère sont converties en euros selon le cours moyen du mois publié au journal officiel. Le chiffre d'affaires des sociétés établissant leurs comptes en devises étrangères est converti au taux de change moyen de la période (cf. § Méthodes de conversion).

Comptes consolidés annuels 31 décembre 2020

Le chiffre d'affaires par zones géographiques se répartit de la façon suivante :

Chiffre d'affaires hors groupe (en k€)	2020		2019		2019 hors Dutexdor	
France	120 208	83 %	150 643	84 %	134 507	84 %
Union Européenne	11 701	8 %	13 940	8 %	13 630	8 %
Hors Union Européenne	13 307	9 %	13 788	8 %	12 863	8 %
Total	145 216		178 371		161 000	

Le premier client du Groupe représente 21,9 % du chiffre d'affaires.

5.3.2. Résultat d'exploitation

5.3.2.1. Charges de personnel et effectifs

k€	2020	2019	2019 hors Dutexdor
Salaires et traitements	12 252	14 643	13 068
Charges sociales	4 180	5 069	4 491
Total	16 432	19 712	17 559

Effectif en fin de période	2020	2019
Marketing / Communication	11	12
Achats	39	37
Commercial	100	111
Logistique	110	113
Administration / Finances	36	39
Informatique	9	8
Total	304	319

Effectif moyen de l'exercice	2020	2019
Marketing / Communication	12	20
Achats	38	42
Commercial	103	125
Logistique	110	134
Administration / Finances	37	45
Informatique	8	7
Total	308	373

5.3.2.2. Autres charges d'exploitation

Les principaux postes de produits et charges d'exploitation sont les suivants :

k€	2020	2019
Total charges externes, dont principalement :	23 441	29 638
Transport	9 129	10 570
Locations et charges locatives	3 967	5 205
Publicité, publications	2 801	3 255
Intermédiaires et honoraires	2 603	3 345
Entretien & réparations	1 081	1 247
Personnel extérieur	864	1 227
Frais de déplacement, missions, réceptions	750	1 642
Primes d'assurance	686	871
Autres produits et charges d'exploitation	469	2 135
Total	23 910	31 774

5.3.3. Dotations nettes aux amortissements et provisions

Dotations (+) nettes des reprises (-) (en k€)	2020	2019
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations	1 712	1 961
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des stocks	6	-593
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	-94	73
Dotations nettes diverses	183	89
Dotations nettes opérationnelles courantes	1 807	1 530
Autres dotations nettes opérationnelles non courantes	1 617	-50
Total des dotations (nettes des reprises) de l'exercice	3 424	1 480

5.3.4. Résultat financier

k€	2020	2019
Charges financières nettes	-916	-1 022
Dont - coût de l'endettement financier net	-430	-686
- autres	-486	-336
Gains (pertes) de charge non opérationnels	-263	87
Total	-1 179	-934

5.3.5. Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les éléments inhabituels, significatifs et non récurrents. Il comprend les résultats de cession des actifs, dépréciations de goodwill dont le fait générateur répond à cette définition, impact des plans sociaux et des litiges significatifs.

Les autres charges et produits exceptionnels concernent essentiellement des dotations aux provisions pour litiges, des charges et produits sur exercices antérieurs, des cessions d'immobilisations et des charges non récurrentes.

5.3.6. Impôt sur les bénéfices

Impôt exigible et impôts différés

Les sociétés françaises détenues à plus de 95 % font partie d'un groupe d'intégration fiscale composé des sociétés U10 Corp, U10 et FRED OLIVIER. L'économie d'impôts réalisée en 2020 s'élève à 466 k€.

Les impôts différés résultant des décalages temporaires entre les bases comptables et les bases fiscales sont comptabilisés selon la méthode du report variable.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils peuvent être imputables sur des différences temporaires taxables ou sur des bénéfices fiscaux futurs.

L'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est prise en compte lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement évaluée à partir d'éléments prévisionnels disponibles validés par la direction du Groupe. En pratique, les prévisions sont retenues, par prudence, sur une durée de trois ans, sauf cas particulier.

Au sein d'une même entité fiscale (société, groupe d'intégration fiscale), les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, quelle que soit leur échéance, dès lors que l'entité fiscale a le droit de procéder à la compensation de ses actifs et passifs d'impôts exigibles, et que les actifs et passifs d'impôts différés concernés sont prélevés par la même administration fiscale.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

La société a fait l'objet d'une procédure de contrôle par l'administration fiscale portant sur les exercices 2013 à 2015. La notification de redressement reçue de l'administration est contestée par la société. Une procédure contentieuse est engagée à la clôture. Les sommes sont intégralement contestées, une provision a été constatée au cours de l'exercice.

• Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt comptabilisée

k€	2020	2019
Résultat avant impôt	-3 183	3 492
Taux d'impôt théorique	28,00 %	28,00 %
Impôt théorique au taux de droit commun français	-891	978
Incidence des taux d'imposition étrangers	-195	-187
Incidence des changements de taux d'imposition	-91	
Incidence des différences permanentes	489	-157
Utilisation au cours de l'exercice d'impôts différés non activés à l'ouverture (sur déficits reportables)	124	-174
Incidence des crédits d'impôts et des redressements suite à contrôle		-33
Autres	42	8
Impôt effectif	-524	435

• Ventilation de la charge d'impôt

k€	2020	2019
Impôt exigible	305	35
Charge (crédit) d'impôt différé	-829	400
Total	-524	435

• Impôts différés

Les créances et dettes d'impositions différées sont présentées pour leur montant net par société.

Ventilation des impôts différés par nature k€	Impôts différés 2020		Impôts différés 2019	
	actifs	passifs	actifs	passifs
Retraitement de crédit bail	1 007	1 718		1 664
Provisions indemnités de départ à la retraite	358		303	
Provisions réglementées		273		243
Autres différentes temporaires	64	55	117	62
Total	1 429	2 046	523	1 969

5.3.7. Bénéfice par action

Résultat par action

Le résultat net par action (avant dilution) est calculé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des titres d'autocontrôle.

La méthode utilisée pour la détermination du résultat net dilué est la méthode du rachat d'actions. Lorsque le résultat de base est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base.

Au 31 décembre 2020, le nombre total d'actions s'élève à 17 260 745. Il n'y a pas d'instrument dilutif du capital.

5.3.8. Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur les comptes 2020

Le groupe U10 a bénéficié des mesures d'accompagnement proposées par les pouvoirs publics, dont la prise en charge du chômage partiel, et a obtenu les financements nécessaires à la sécurisation de sa situation financière. Ainsi, U10 Corp et U10 ont souscrit au cours de l'année 2020 plusieurs emprunts, dont sept Prêts Garantis par l'État, pour un montant total de 19 625 k€.

Le Groupe a par ailleurs bénéficié de reports d'échéances de cotisations sociales, d'emprunts et de TVA.

Les échéances reportées sont les suivantes :

- Emprunts : 1 312,5 € k€ reportés en 2021, 2022 et 2023
- Cotisations sociales : 923 k€ reportés en 2021, 2022 et 2023
- TVA : 1 158 k€ (soldé en janvier 2021)

Les impacts sur le résultat de l'exercice sont les suivants :

- Chiffre d'affaires en baisse
- Indemnisation du chômage partiel : +732 k€
- Charges supplémentaires liées aux surcoûts d'approvisionnements : -470 k€

■ 5.4. Information sectorielle

Information sectorielle

Le Groupe concentre son action sur une activité de développement et de commercialisation de différentes gammes de produits dans le domaine de l'équipement de la maison et de la personne.

Il est organisé en deux principales zones géographiques :

- le pôle Europe dont l'activité consiste à expédier directement en magasins ou sur les plateformes logistiques des clients français ou internationaux les gammes qu'il conçoit
- le pôle Asie dont l'activité de sourcing, contrôle qualité et commercialisation des gammes créées par le groupe U10 s'adresse à la distribution internationale.

2020	Pôle Europe	Pôle Asie	Total
Chiffre d'affaires	114 980	30 236	145 216
Immobilisations incorporelles	574	0	574
Immobilisations corporelles	16 091	22	16 113
Immobilisations financières	1 195	539	1 733

2019	Pôle Europe	Pôle Asie	Total
Chiffre d'affaires	139 451	38 920	178 371
Immobilisations incorporelles	558	-	558
Immobilisations corporelles	17 111	34	17 145
Immobilisations financières	1 145	587	1 732

■ 5.5. Compte de résultat pro forma

Il n'y a pas eu de mouvement de périmètre au cours de l'exercice.

■ 5.6. Engagements hors bilan

Les procédures mises en place par le Groupe permettent de recenser l'ensemble des principaux engagements du Groupe et de ne pas omettre d'engagements significatifs.

Le tableau suivant reprend l'ensemble des engagements hors bilan hors les locations en cours et les intérêts restant dus sur contrats d'emprunts.

Engagements hors bilan (en k€)	Principales caractéristiques	2020	2019
Liés au périmètre du groupe		néant	néant
Liés au financement			
1/ Engagements donnés			
Nantissements de titres de participation	1-2	-	-
Nantissements de comptes bancaires	Comptes bancaires nantis en garantie d'un emprunt (1)	-	-
Instruments de couverture	Couverture de taux sur emprunts (1)	-	-
2/ Engagements reçus			
Garanties données par des tiers aux banques de sociétés du périmètre		-	-
Liés aux activités opérationnelles			
1/ Engagements donnés			
Crédit-bail non retraité		135	123
Instruments de couverture	Contrats d'achats à terme de dollars US	-	3 298
	Contrats de vente à terme d'euros	-	-
2/ Engagements réciproques			
Crédits documentaires fournisseurs		6 690	12 830

(1) solde de l'emprunt à la fin de la période

• Garanties

Pour mémoire, des garanties sont données aux banques des sociétés du Groupe sous forme de garanties à première demande ou de lettres de confort, permettant aux filiales locales d'obtenir des découverts bancaires ou des avances de trésorerie. Au 31 décembre 2020, le montant de ces garanties s'élève à 18 621 K€ et les découverts correspondants à 4 482 k€.

• Couverture de change

Des contrats d'achat à terme de devises sont souscrits et s'inscrivent dans le cadre d'une politique de couverture visant à garantir des opérations commerciales (achats de marchandises).

Il n'y a pas de couverture de change en cours au 31 décembre 2020.

• Couvertures de taux et autres engagements

Il n'y a pas de couverture de taux en cours au 31 décembre 2020.

A la connaissance de la société, l'information présentée en annexe n'omet pas l'existence d'un engagement hors-bilan significatif.

• Engagements reçus et engagements réciproques

Le Groupe utilise le crédit documentaire auprès de certains de ses fournisseurs et clients. Le montant de ces engagements réciproques s'élève à 6 690 k€ au 31 décembre 2020.

■ 5.7. Parties liées

Sont considérés comme dirigeants le Président, le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués et les membres du Conseil d'Administration de la société U10 Corp.

Les transactions avec les parties liées indiquées ci-après concernent les sociétés ayant un dirigeant commun avec la société U10 Corp.

5.7.1. Entreprises liées

Les transactions avec les parties liées se sont élevées au cours de l'exercice à 98 k€ pour les prestations de services données, 1 254 k€ de prestations de services reçues. Les créances et dettes s'élèvent respectivement à 2 k€ et 469 k€ (y compris l'avance en compte courant).

5.7.2. Rémunérations des dirigeants

La rémunération versée aux dirigeants s'est élevée en 2020 à 325 k€ hors charges sociales (même montant en 2019).

Les membres de la direction n'ont perçu aucune avance, aucun crédit au 31 décembre 2020 et ne bénéficient d'aucun avantage postérieur à l'emploi alloué par la Société.

■ 5.8. Événements postérieurs à la clôture

Dans le contexte de l'épidémie du virus Covid-19 et conformément aux possibilités données par le Gouvernement, U10 a décidé d'amortir sur une durée de cinq ans les Prêts garantis par l'État souscrits en 2020, en bénéficiant de la franchise d'un an supplémentaire prévue par le dispositif.

■ 5.9. Honoraires des Commissaires aux comptes et membres du réseau en charge pour le Groupe

Le tableau ci-dessous indique les honoraires versés aux commissaires aux comptes de U10 Corp ainsi qu'aux membres de leur réseau.

k€	2020						2019					
	Réseau EXCO		ORFIS membre d'ALLINIAL GLOBAL		Total		Réseau EXCO		ORFIS membre d'ALLINIAL GLOBAL		Total	
Audit												
Commissariat aux comptes	91	100 %	33	95 %	123	99 %	141	94 %	49	97 %	191	95 %
- Émetteur	26	29 %	33	100 %	59	48 %	34	24 %	49	100 %	83	44 %
- Filiales intégrées globalement	64	71 %			64	52 %	108	76 %			108	56 %
Missions accessoires			1,6	5 %	1,6	1 %	8,4	6 %	1,3	3 %	9,7	5 %
- Émetteur			1,6	100 %	1,6	100 %			1,3	100 %	1,3	13 %
- Filiales intégrées globalement							8,4	100 %			8,4	87 %
Sous-total	91	100 %	34	100 %	125	100 %	150	100 %	51	100 %	200	100 %
Autres prestations												
Juridique, fiscal, social												
Technologies de l'information												
Audit interne												
Autres												
Sous-total												
Total	91	100 %	34	100 %	125	100 %	150	100 %	51	100 %	200	100 %

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société U10 Corp,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société U10 CORP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de

commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 5.2.2.1 de l'annexe, décrit les règles et méthodes comptables suivies relatives à l'évaluation des stocks. Dans le cadre de notre appréciation, nous avons revu le caractère approprié des principes comptables appliqués par le groupe relatifs à la comptabilisation des stocks. Nous nous sommes assurés, au travers de sondage de la correcte mise en œuvre de ces principes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations

comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Roanne et Villeurbanne – le 27 avril 2021

Les commissaires aux comptes

EXCO HESIO
Frédéric Villars

ORFIS
Bruno Genevois

Membres de la Compagnie Régionale de LYON

Comptes sociaux

31 décembre 2020

1.	Bilan	44
2.	Compte de résultat	45
3.	Annexe	45
	Événements marquants de l'exercice	45
	Événements postérieurs à la clôture	45
3.1.	Règles et méthodes comptables	45
3.1.1.	Immobilisations incorporelles	46
3.1.2.	Immobilisations corporelles	46
3.1.3.	Immobilisations financières	46
3.1.4.	Créances	46
3.1.5.	Disponibilités	46
3.1.6.	Opérations en devises	46
3.1.7.	Provisions pour risques et charges	46
3.1.8.	Impôt sur les sociétés	46
3.1.9.	Provisions pour avantages du personnel	46
3.2.	Complément d'information relatif au bilan et au compte de résultat	47
3.2.1.	Bilan	47
3.2.1.1.	Immobilisations incorporelles	47
3.2.1.2.	Immobilisations corporelles	47
3.2.1.3.	Immobilisations financières	48
3.2.1.4.	Créances clients et autres créances	48
3.2.1.5.	Disponibilités	49
3.2.1.6.	Comptes de régularisation	49
3.2.1.7.	Capitaux propres	49
3.2.1.8.	Provisions pour risques et charges	49
3.2.1.9.	Endettement financier net	50
3.2.1.10.	Fournisseurs	50
3.2.1.11.	Autres Dettes	50
3.2.1.12.	Éléments relevant de plusieurs postes de bilan	51
3.2.1.13.	Inventaire des valeurs mobilières	51
3.2.2.	Compte de résultat	52
3.2.2.1.	Chiffre d'affaires	52
3.2.2.2.	Répartition géographique	52
3.2.2.3.	Charges de personnel et effectifs	52
3.2.2.4.	Dotations aux amortissements et aux provisions	52
3.2.2.5.	Charges et produits financiers	52
3.2.2.6.	Charges et produits exceptionnels	52
3.2.2.7.	Impôt sur les bénéfices	52
3.2.3.	Engagements hors bilan	53
3.2.3.1.	Crédit-bail	53
3.2.3.2.	Avals, cautions et garanties	53
3.2.3.3.	Engagements reçus	53
3.2.3.4.	Autres engagements réciproques	53
3.2.4.	Tableau des filiales et participations	54
3.2.5.	Parties liées	54
3.2.6.	Informations concernant les risques de marché	54
3.2.6.1.	Risques de change	54
3.2.6.2.	Risques de taux	54

Comptes sociaux 31 décembre 2020

1. Bilan

ACTIF	2020			2019
	k€	Brut	Amortissements et provisions	Net
Immobilisations incorporelles	1 093	813	280	245
Immobilisations corporelles	804	547	257	1 149
Immobilisations financières	93 894	15	93 879	95 230
Actif immobilisé	95 791	1 375	94 416	96 624
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	223	-	222	940
Autres créances	6 774	2 144	4 630	4 359
Disponibilités	6 330	0	6 330	32
Actif circulant	13 327	2 144	11 182	5 331
Comptes de régularisation	243	0	243	413
Total	109 361	3 519	105 842	102 368
PASSIF			2020	2019
k€				
Capital			17 261	17 261
Prime d'émission ou de fusion			12 807	12 807
Réserve légale			1 726	1 726
Autres réserves			36 394	36 394
Report à nouveau			3 279	4 621
Résultat de l'exercice			-876	-1 343
Provisions réglementées			214	119
Capitaux propres			70 804	71 585
Provisions pour risques et charges			1 255	93
Dettes financières			32 069	29 212
Dettes fournisseurs			773	1 164
Dettes fiscales et sociales			698	220
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			44	75
Autres dettes			199	7
Comptes de régularisation			0	12
Total			105 842	102 368

2. Compte de résultat

k€	2020	2019
Chiffre d'affaires net	1 942	5 259
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	12	38
Autres produits	518	349
Total produits d'exploitation	2 472	5 646
Achats de marchandises	6	3 071
Autres achats et charges externes	2 280	2 885
Impôts et taxes	136	228
Charges de personnel	1 030	1 367
Dotations aux amortissements sur immobilisations	203	220
Autres charges	24	69
Total charges d'exploitation	3 679	7 841
Résultat d'exploitation	-1 208	-2 194
Produits financiers	1 961	1 885
Charges financières	597	352
Résultat financier	1 363	1 533
Résultat courant avant impôt	156	-662
Produits exceptionnels	906	1 545
Charges exceptionnelles	2 354	3 052
Résultat exceptionnel	-1 449	-1 507
Impôt sur les bénéfices	-417	-826
Résultat net	-876	-1 343

3. Annexe

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels couvrant la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société du 31 mars 2021.

• Événements marquants de l'exercice

L'exercice 2020 a été marqué par la crise sanitaire liée à l'épidémie du virus Covid-19 qui a démarré en Chine au début de l'année et a ensuite affecté le monde entier dont la France à compter de mars 2020.

Plusieurs décisions de confinement et de fermeture des commerces ont été prises au cours de l'exercice par le Gouvernement.

U10 Corp a bénéficié des mesures d'accompagnement proposées par les pouvoirs publics et a obtenu les financements nécessaires à la sécurisation de sa situation financière.

Ainsi, U10 Corp a souscrit au cours de l'année 2020 trois emprunts dont deux Prêts Garantis par l'État pour un montant total de 7 875 k€.

Par ailleurs, U10 Corp a bénéficié de mesures d'échelonnement :
– d'emprunts à moyen terme pour un montant total de 812,5 k€ payables en 2021 (312,5 k€), 2023 (250 k€) et 2024 (250 k€)

– de charges sociales pour un montant total de 93 k€ payables en 2021 (34,4 k€), 2022 (43,9 k€) et 2023 (14,6 k€)

Le coût du rééchelonnement des emprunts s'élève à 16 k€ sur l'exercice.

Enfin, le dernier contrat crédit-bail immobilier est arrivé à échéance et a fait l'objet d'une levée d'option au cours de l'exercice. Il concerne un bâtiment de stockage situé à Thizy les Bourgs et loué à la filiale U10 SAS.

• Événements postérieurs à la clôture

Dans le contexte de l'épidémie du virus Covid-19 et conformément aux possibilités données par le Gouvernement, U10 Corp a décidé d'amortir sur une durée de 5 ans les Prêts garantis par l'État souscrits en 2020, en bénéficiant de la franchise d'un an supplémentaire prévue par le dispositif.

■ 3.1. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles généralement admises d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucune modification significative n'a été apportée aux méthodes d'évaluation par rapport au dernier exercice clos.

Les comptes au 31 décembre 2020 sont établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). La société a opté pour un traitement prospectif.

3.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, majoré des coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée. Les valeurs résiduelles sont considérées comme non significatives. Les logiciels créés en interne sont immobilisés sur la base des coûts engagés à partir de la phase de développement.

Elles font l'objet d'un amortissement dont la durée est calculée en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Dessins : de 1 à 4 ans
- Logiciels, licences : de 1 à 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles : 3 ans.

3.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, majoré des coûts directement attribuables engagés pour leur préparation et leur mise en état de fonctionner. Les valeurs résiduelles sont considérées comme non significatives.

Elles font l'objet d'un amortissement dont la durée est calculée en fonction de leur durée d'utilisation estimée. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Constructions d'exploitation : de 10 à 30 ans
- Agencements généraux : de 5 à 20 ans
- Matériels de transport : de 2 à 5 ans
- Matériels et mobiliers de bureau : de 2 à 10 ans.

3.1.3. Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué, le cas échéant, de provisions pour dépréciation. Une provision est constatée dans le cas où la valeur des titres est supérieure à la valeur d'utilité, évaluée en tenant compte des perspectives de chaque société (valeur de marché, perspectives de développement et de rentabilité) et de la situation nette.

3.1.4. Créances

Les créances clients faisant l'objet d'opérations de cession sont sorties du poste « Créances clients et comptes rattachés »

dès lors que les droits attachés à ces créances sont transférés. Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances. Ces provisions sont fondées sur une appréciation individuelle de ce risque.

3.1.5. Disponibilités

Les disponibilités sont essentiellement constituées de comptes bancaires débiteurs et de valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur dernière valeur d'achat. Des provisions pour dépréciation sont constituées dès lors que la valeur de marché devient inférieure à la valeur comptable.

3.1.6. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères sont converties en euros au cours de change à la clôture de l'exercice. Les différences de conversion sont comptabilisées en écart de conversion actif ou passif. Les pertes de change latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour risques.

3.1.7. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques est constituée afin de couvrir une obligation de la société (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers qui provoquera probablement une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Le montant correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société doive supporter pour éteindre son obligation.

3.1.8. Impôt sur les sociétés

La société U10 Corp est la société mère du groupe intégré fiscalement comprenant les sociétés U10 et Fred Olivier.

Chaque société prend en charge son impôt comme si elle était imposée séparément. En cas de déficit fiscal sur l'exercice, chaque société constate immédiatement l'économie d'impôt née de ce déficit dans ses comptes sociaux.

Une procédure de contrôle par l'administration fiscale portant sur les exercices 2013 à 2015 a conduit à une notification de redressement. Une procédure contentieuse est engagée à la clôture. Les sommes sont intégralement contestées, une provision a été constatée au cours de l'exercice.

3.1.9. Provisions pour avantages du personnel

Les provisions pour avantages du personnel concernent uniquement les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite. Elles sont évaluées selon la méthode des unités de crédit projetées et sont basées sur des hypothèses actuarielles pour l'estimation de l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel en fonction de l'ancienneté des salariés, la revalorisation du salaire et le taux d'actualisation. Les écarts actuariels sont, le cas échéant, comptabilisés en résultat.

En 2019, la société a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,8 %

- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Âge de départ à la retraite (à l'initiative du salarié) : 65 ans

En 2020, la société a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,5 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Âge de départ à la retraite (à l'initiative du salarié) : 65 ans

■ 3.2. Complément d'information relatif au bilan et au compte de résultat

3.2.1. Bilan

3.2.1.1. Immobilisations incorporelles

Elles sont constituées de :

k€	2020			2019
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels, brevets, licences	858	813	45	87
Autres immobilisations incorporelles	35	-	35	35
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	200	-	200	123
Total	1 093	813	280	245

L'évolution de la valeur nette s'analyse de la façon suivante :

k€	2020	2019
Solde en début d'exercice	245	101
Acquisitions	82	221
Cessions (valeur brute)	-173	-30
Dotations aux amortissements	-47	-70
Amortissements des immobilisations cédées	173	24
Solde en fin d'exercice	280	245

3.2.1.2. Immobilisations corporelles

Elles sont constituées de :

k€	2020			2019
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur nette
Terrains bâtis	78	-	78	69
Bâtiments	143	126	17	20
Agencements	323	255	68	859
Matériel de transport	79	61	18	29
Matériel et mobilier de bureau	145	105	40	67
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	36	-	36	104
Total	804	547	257	1 149

L'évolution de la valeur nette s'analyse de la façon suivante :

k€	2020	2019
Solde en début d'exercice	1 149	1 235
Acquisitions	134	164
Cessions (valeur brute)	-1 750	-141
Dotations aux amortissements	-137	-135
Amortissements des immobilisations cédées	861	26
Solde en fin d'exercice	257	1 149

Comptes sociaux 31 décembre 2020

3.2.1.3. Immobilisations financières

Elles sont constituées de :

k€	Valeur brute	2020		2019
		Provisions	Valeur nette	
Titres de participation	93 283	15	93 268	93 268
Créances rattachées à des participations	-	-	-	1 484
Autres immobilisations financières	611	-	611	478
Total	93 894	15	93 879	95 230

Le poste « autres immobilisations financières » comprend les actions propres de la société pour un montant de 134 k€. Celles-ci ont été acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions.

L'évolution de la valeur nette s'analyse de la façon suivante :

k€	2020	2019
Solde en début d'exercice	95 230	96 683
Acquisitions et augmentations	691	3 897
Cessions et diminutions	-2 042	-5 354
Dotations aux provisions	-	0
Reprises de provisions	-	4
Solde en fin d'exercice	93 879	95 230

Les mouvements de l'exercice concernant les actions propres et les contrats de liquidités s'élèvent à 314 k€ pour les acquisitions et 234 k€ pour les diminutions.

3.2.1.4. Créances clients et autres créances

Elles sont constituées de :

k€	Valeur brute	2020		2019
		Provisions	Valeur nette	
Acomptes et avances versés sur commandes	168	-	168	192
Clients	223	-	222	940
État, impôt sur les bénéfices	-	-	-	539
État, autres impôts et taxes	163	-	163	172
Taxe sur la valeur ajoutée	153	-	153	348
Groupe et associés	1 512	-	1 512	308
Fournisseurs débiteurs	367	-	367	122
Débiteurs divers	4 411	2 144	2 267	2 679
Total	6 997	2 144	4 853	5 299

Les échéances des créances clients sont à moins d'un an. Les débiteurs divers comprennent un montant de 2 143 k€ au titre de créances clients rachetées à l'ex-filiale C3M déprécié en totalité, des produits à recevoir au titre de dividendes intragroupe

pour 1 486 k€ et de sommes données en garantie dans le cadre de la procédure contentieuse avec l'administration fiscale pour un montant de 779 k€.

Leur échéance est comprise entre 1 et 5 ans.

Les créances comprennent les montants suivants au titre des produits à recevoir :

k€	Valeur brute	2020		2019
		Provisions	Valeur nette	
Clients	-	-	-	74
État, autres impôts et taxes	163	-	163	172
Taxe sur la valeur ajoutée	25	-	25	11
Fournisseurs débiteurs	-	-	-	90
Débiteurs divers	1 486	-	1 486	1 171
Total	1 675	-	1 675	1 518

Comptes sociaux 31 décembre 2020

3.2.1.5. Disponibilités

Elles sont constituées de :

k€	2020	2019
Banques, comptes courants débiteurs	6 330	32
Total	6 330	32

3.2.1.6. Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance, pour 124 k€, concernent :

- des frais de maintenance pour 60 k€,
- des frais de location et charges locatives pour 46 k€,
- des frais de salons pour 6 k€
- un ensemble de charges de gestion courante pour 12 k€.

L'écart de conversion actif correspond à des créances en dollars US pour 1 852 k\$ et des dettes pour 7 k\$.

Il n'y a pas de produits constatés d'avance au 31 décembre 2020.

3.2.1.7. Capitaux propres

L'évolution des capitaux propres s'analyse de la façon suivante :

k€ (excepté les données relatives aux actions)	Nombre d'actions émises	Capital social	Prime d'émission et d'apport	Réserves et résultat	Capitaux propres
Solde au 31/12/2018	17 260 745	17 261	12 807	42 821	72 888
Résultat de l'exercice	-	-	-	-1 343	-1 343
Dividendes versés	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	34	34
Autres mouvements	-	-	-	6	6
Solde au 31/12/2019	17 260 745	17 261	12 807	41 517	71 585
Résultat de l'exercice	-	-	-	-876	-876
Dividendes versés	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	95	95
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2020	17 260 745	17 261	12 807	40 736	70 804

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, le nombre d'actions détenues par la société est de 99 843.

3.2.1.8. Provisions pour risques et charges

La provision pour risques correspond à une provision pour perte de change pour 119 k€, et à une provision pour divers litiges pour 1 058 k€.

La provision pour charges correspond aux engagements au titre du départ à la retraite pour 78 k€.

L'évolution des provisions pour risques et charges s'analyse comme suit :

k€	2019	Dotations	Reprises		2020
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour risques	32	1 145	0	-	1 177
Provisions pour charges	61	19	-	2	78
Total	93	1 164	0	2	1 255

Comptes sociaux 31 décembre 2020

3.2.1.9. Endettement financier net

Les disponibilités nettes sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles, déduction faite des découverts, et par les placements à court terme ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition.

L'endettement financier net représente 36,4 % des fonds propres (40,8 % à fin 2019). Il est exclusivement souscrit en euros.

L'endettement financier net s'analyse comme suit :

k€	Total	2020			2019
		< 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans	
Emprunts > 2 ans à l'origine	12 188	3 625	8 297	266	6 228
Intérêts courus	35	35	-	-	4
Autres dettes financières court terme	110	110	-	-	235
Dettes financières	12 332	3 770	8 297	266	6 468
Banques, comptes courants débiteurs	6 330	6 330	-	-	32
Banques, comptes courants créditeurs	-19 736	-19 736	-	-	-22 744
Disponibilités nettes	-13 406	-13 406	-	-	-22 711
Endettement financier net	25 739	17 176	8 297	266	29 180

La variation de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

k€	2020	2019
Solde en début d'exercice	29 180	26 077
Souscription d'emprunts ≥ 2 ans à l'origine	5 000	-
Souscription de prêts garantis par l'état	2 875	-
Remboursement / diminution d'emprunts ≥ 2 ans à l'origine	-1 916	-3 040
Variation des intérêts courus	31	1
Variation des autres dettes financières court terme	-126	-3 084
Variation des disponibilités nettes	-9 305	9 227
Solde en fin d'exercice	35 139	29 180

L'entreprise a souscrit trois emprunts au cours de l'exercice dont deux prêts garantis par l'état dans le cadre de la crise sanitaire.

3.2.1.10. Fournisseurs

Toutes les dettes fournisseurs sont à moins d'un an.

Les dettes fournisseurs comprennent 157 k€ au titre des charges à payer.

3.2.1.11. Autres Dettes

Elles sont constituées de :

k€	2020	2019
Personnel et comptes rattachés	43	44
Sécurité sociale et organismes sociaux	162	103
Etat, impôt sur les bénéficiaires	238	-
Taxe sur la valeur ajoutée	210	16
Autres impôts et taxes	44	57
Dettes sur immobilisations	44	75
Groupe et associés	195	-
Dettes diverses	4	7
Total	941	302

Toutes les dettes sont à moins d'un an à l'exception des dettes sociales mentionnées dans le paragraphe « Événements marquants de l'exercice ».

Les dettes comprennent les montants suivants au titre des charges à payer :

k€	2020	2019
Personnel et comptes rattachés	43	44
Sécurité sociale et organismes sociaux	19	20
Autres impôts et taxes	27	31
Total	90	94

3.2.1.12. Éléments relevant de plusieurs postes de bilan

Postes du bilan k€	Entreprises liées
Capital souscrit non appelé	
Avances et acomptes sur immobilisations	
Participations	93 268
Créances rattachées à des participations	
Prêts	
Autres titres immobilisés	
Autres immobilisations financières	
Avances et acomptes versés sur commandes	
Créances clients et comptes rattachés	201
Autres créances	2 998
Charges constatées d'avance	
Capital souscrit appelé non versé	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	110
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	358
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	195
Produits constatés d'avance	

3.2.1.13. Inventaire des valeurs mobilières

Sociétés		Nombre d'actions ou de parts	% de participation	Valeur nette d'inventaire k€
I. Titres de participation				93 268
Sociétés françaises	U10	5 400 631	100,00 %	74 737
	U-WEB	1 530	51,00 %	-
Sociétés étrangères	SMERWICK GROUP	7 269	72,69 %	18 530
II. Autres titres immobilisés				134
Sociétés françaises	Actions propres	99 843	0,58 %	134
	VMP bloquées et nanties au profit de filiales	-	-	-
Sociétés étrangères	Néant	-	-	-
III. Valeurs mobilières de placement				
Sociétés françaises	Néant	-	-	-
Sociétés étrangères	Néant	-	-	-
Total général (I+II+III)				93 402

Comptes sociaux 31 décembre 2020

3.2.2. Compte de résultat

3.2.2.1. Chiffre d'affaires

Le fait générateur du chiffre d'affaires est soit la réalisation de la prestation, soit la livraison de la commande pour le compte du client. Les factures établies en monnaie étrangère sont converties en euros au cours du jour de l'opération, selon les parités quotidiennes publiées par la Banque de France.

3.2.2.2. Répartition géographique

La ventilation France / Export s'établit comme suit :

k€	2020	2019
Tiers France	142	1 816
Tiers Union Européenne	7	336
Tiers hors Union Européenne	-	1 169
Sociétés du Groupe	1 793	1 937
Total	1 942	5 259

3.2.2.5. Charges et produits financiers

Ils s'analysent comme suit :

k€	2020	Dont entreprises liées	Dont entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation	2019	Dont entreprises liées	Dont entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation
Charges d'intérêts des emprunts	-102	-	-	-51	-	-
Charges d'intérêts court terme	-80	-2	-	-129	-14	-
Produits d'intérêts court terme	14	3	-	27	27	-
Escomptes accordés	0	-	-	-3	-	-
Différences de change nettes	-32	-	-	31	-	-
Revenus des titres de participations	1 926	1 926	-	1 797	1 797	-
Autres	-361	-266	-	-140	-150	-
Total	1 363	1 660	-	1 533	1 661	-

Conformément à la norme 2015-05 de l'ANC, les gains et pertes de change liés aux opérations commerciales sont comptabilisés en résultat d'exploitation.

Pour l'exercice 2020, les différences de change nettes comptabilisées en exploitation s'élèvent à 494 k€.

3.2.2.6. Charges et produits exceptionnels

Ils s'analysent comme suit :

k€	2020	2019
Résultat net sur opérations de gestion	-278	0
Résultat net sur opérations en capital	-23	-1 484
Dotations / Reprises de provisions	-1 147	-23
Total	-1 449	-1 507

Le résultat exceptionnel intègre :

- En 2019, une moins-value de cession de titres de participation pour 1 457 k€,

3.2.2.3. Charges de personnel et effectifs

Les charges de personnel se répartissent ainsi :

k€	2020	2019
Salaires et traitements	745	972
Charges sociales	285	395
Total	1 030	1 367

L'effectif à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

	2020	2019
Cadres	6	9
Total	6	9

3.2.2.4. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations s'analysent comme suit :

k€	2020	2019
Dotations aux amortissements des immobilisations	183	205
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	20	15
Total	203	220

- En 2020, une provision pour divers litiges pour 1 058 k€, une perte sur créance de 260 k€, et une dotation pour amortissements dérogatoires pour 94 k€.

3.2.2.7. Impôt sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices est la suivante :

k€	2020	2019
Sur résultat courant	-461	-812
Sur résultat exceptionnel	44	-14
Total	-417	-826

Au titre de la convention d'intégration fiscale et compte tenu de son résultat fiscal négatif, la société a constaté dans ses comptes au 31 décembre 2020 un profit d'impôt de 417 k€.

3.2.3. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

k€	2020	2019
Engagements donnés	7 823	9 165
Nantissements, hypothèques, sûretés réelles	-	-
Crédit-bail	-	354
Créances cédées non échues	-	-
Avals, cautions et garanties données	7 823	8 811
Autres engagements donnés	-	-
Engagements reçus	-	-
Avals, cautions et garanties reçues	-	-
Autres engagements reçus	-	-
Engagements réciproques	0	3 294
Crédits documentaires	-	-
Achats de devises à terme*	-	3 294
Autres engagements réciproques	-	-
Total	7 823	12 458

* Au cours de clôture

3.2.3.1. Crédit-bail

Le dernier contrat de crédit-bail immobilier est arrivé à échéance et a fait l'objet d'une levée d'option en date du 5 juin 2020.

3.2.3.2. Avals, cautions et garanties

Les garanties données concernent des couvertures d'opérations commerciales pour 7 823 k€. Elles s'analysent comme suit :

Garantie	Filiale	Banque	Échéance	kUSD	kEUR
Avals, cautions et garanties données :					
- Standby CACEST	LONGFIELD - SMERWICK - NEWPRO - U10 LTD - MADE IN U10	ICBC (MICB)	30/04/2021	750	611
- Standby CACEST	LONGFIELD - SMERWICK - NEWPRO - U10 LTD - MADE IN U10	FUBON	30/04/2021	250	204
- Standby BNP	LONGFIELD - SMERWICK - NEWPRO - U10 LTD - MADE IN U10	ICBC (MICB)	30/11/2021	600	489
- Garantie à première demande	LONGFIELD - SMERWICK - NEWPRO	BNP PARIBAS TAIPEI	30/11/2021	3 250	2 649
- Garantie à première demande	LONGFIELD - SMERWICK - U10 LTD - MADE IN U10	ICBC (MICB)	30/09/2022	2 150	1 752
- Garantie à première demande	LONGFIELD - SMERWICK - NEWPRO - U10 LTD - MADE IN U10	ICBC (MICB)	30/09/2022	2 000	1 630
- Garantie à première demande	LONGFIELD - SMERWICK - NEWPRO - U10 LTD - MADE IN U10	ICBC (MICB)	30/09/2022	600	489
Total engagements donnés				9 600	7 823

3.2.3.3. Engagements reçus

Il n'y a pas d'engagement reçu au 31 décembre 2020.

3.2.3.4. Autres engagements réciproques

Il n'y a pas d'engagement réciproque au 31 décembre 2020.

Comptes sociaux 31 décembre 2020

3.2.4. Tableau des filiales et participations

Le tableau des principales filiales et participations se présente ainsi :

k€	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quote-part détenue du capital en %	Valeur comptable		Observations
				brute	nette	
U10	54 006	4 630	99,99 %	74 737	74 737	
SMERWICK GROUP	1	2 542	72,69 %	18 530	18 530	①

k€	Montant des prêts et avances accordés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de la filiale	Résultat du dernier exercice clos	Montant des dividendes encaissés	Observations
U10	-	-	113 417	-1 758	1 512	
SMERWICK GROUP	-	7 823	48 596	678	414	①

① Le capital et les capitaux propres ont été convertis au cours de clôture et les informations concernant le résultat ont été converties au cours moyen de la période c'est-à-dire :
 Cours moyen Cours de clôture
 US\$ 1,1413 € 1,2271 €

Filiale non significative :

- U-WEB détenue par U10 Corp à 51 %.

3.2.5. Parties liées

Sont considérés comme dirigeants de la société U10 Corp : le Président, les Directeurs Généraux délégués et membres du Conseil d'Administration.

Les transactions avec les parties liées indiquées ci-après concernent les sociétés ayant un dirigeant commun avec la société U10 Corp.

Elles se sont élevées au cours de l'exercice à 98 k€ pour les prestations de services données et autres produits facturés, à 480 k€ pour les prestations de services reçues, les créances et dettes s'élèvent respectivement à 2 k€ et 148 k€.

3.2.6. Informations concernant les risques de marché

3.2.6.1. Risques de change

La société n'a pas de dettes et créances significatives en devises étrangères. Elle est donc peu exposée au risque de change sur ses propres opérations.

Des contrats à terme de devises peuvent être souscrits en vue de couvrir les opérations commerciales réalisées à l'international par les filiales françaises. Cf § 3.2.3.4 ci-dessus. Par ailleurs, la société U10 Corp est exposée, depuis l'acquisition des titres Smerwick, à un risque de change lié à l'investissement net dans la filiale (impact des fluctuations de cours de la devise fonctionnelle de la filiale dans la quote-part de capitaux propres détenue).

Risque de change lié à des investissements dans des filiales étrangères (en milliers d'USD)	Actif ⁽¹⁾	Passif ⁽¹⁾	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture
USD	3 120	-	3 120	-	3 120

(1) Contribution de la filiale SMERWICK aux capitaux propres du Groupe

Sensibilité au risque de change : une variation du dollar US de 1 cent n'entraîne pas de variation significative dans les comptes de la société.

Les risques de change font l'objet d'un suivi régulier par la Direction Générale du Groupe.

3.2.6.2. Risques de taux

La société ne détient pas d'instruments financiers dérivés.

L'endettement financier net s'élève à 25 739 k€ au 31 décembre 2020 contre 29 180 k€ au 31 décembre 2019. L'intégralité des emprunts à moyen terme sont souscrits à taux fixe, les lignes court terme sont souscrites à taux variable.

Les taux variables applicables sont généralement Euribor 3 mois majoré d'une marge.

Les charges d'intérêt 2020 se sont élevées à 183 k€ contre 179 k€ en 2019.

La sensibilité aux variations de taux est la suivante :

Augmentation des taux d'intérêts de 1 point	Charge supplémentaire annuelle de 198 k€
Augmentation des taux d'intérêts de 2 points	Charge supplémentaire annuelle de 397 k€
Baisse des taux d'intérêts de 1 point	Le taux de l'Euribor 3 mois est inférieur à 1 %

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société U10 Corp,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société U10 CORP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes

qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'évaluation des titres de participation a été effectuée conformément aux modalités décrites dans la note « 3.1.3 des règles et méthode comptables » de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes ainsi que leur mise en œuvre. Nous avons également effectué une revue des hypothèses retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

– il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification,

les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

– il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

– il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

– il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

– il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roanne et Villeurbanne – le 27 avril 2021

Les commissaires aux comptes

EXCO HESIO
Frédéric Villars

ORFIS
Bruno Genevois

Membres de la Compagnie Régionale de LYON



www.u10.com

1 place Verrazzano, CP 610
69258 Lyon cedex 09, France
Tél. +33 (0)4 74 13 86 82
Fax. +33 (0)4 37 64 47 92
communication@u10corp.com
RCS Lyon 395 044 415